



**Séance du Conseil d'arrondissement**

**Mercredi 3 mai 2023**

**Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon**

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – [www.mairie1.lyon.fr](http://www.mairie1.lyon.fr)

**Contact**

**Erwann LE DÙ**  
[erwann.ledu@mairie-lyon.fr](mailto:erwann.ledu@mairie-lyon.fr)  
**04 72 10 48 90**

*Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.*

**Ouverture du Conseil d'arrondissement**

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Mesdames et Messieurs, bonsoir, chers collègues,

Ce Conseil s'ouvre dans une période de crise démocratique dont notre maison commune porte, malheureusement, les traces.

La promulgation en force, par le président de la République, d'une réforme des retraites déséquilibrée aggrave la défiance dans les institutions.

Une très large majorité des Françaises et des Français sont défavorables à cette réforme.

Leur opposition s'est manifestée massivement, dans des manifestations pacifiques historiques et à travers une unité syndicale également historique.

Une frange marginale de colère s'exprime par la violence, par des actes de dégradation, de vandalisme et des attaques contre les forces de l'ordre.

J'exprime ici, une nouvelle fois, combien nous avons été choqués par les actes graves de vandalisme contre la mairie, cible d'une tentative d'incendie, heureusement contenu grâce à l'intervention rapide des pompiers et d'élus appelés en urgence.

Des agents qui assurent, au quotidien, le service public de proximité pour les habitants sont affectés d'être ainsi visés.

Je salue leur engagement qui a permis de rouvrir très rapidement l'accueil du public.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Nous avons été choqués, également, des actes graves de vandalisme contre le poste de police municipale du 1<sup>er</sup>.

Je suis allée, avec l'adjoint Jean-Christian MORIN, l'adjoint à la Ville, Mohamed CHIH, et le Maire, Grégory DOUCET, apporter notre soutien aux agents qui œuvrent, au quotidien, pour la tranquillité publique.

Je remercie également les forces de police nationale qui font un travail difficile, dans un contexte où il est plus que jamais nécessaire d'appliquer la déontologie la plus rigoureuse pour défendre une police républicaine dont nous avons besoin pour préserver la sécurité et les libertés individuelles.

Je remercie aussi les agents de la Ville et de la Métropole, les entreprises prestataires très mobilisées pour la remise en état de l'espace public après les dégradations répétées.

Je tiens à assurer les habitants que nous représentons de tout notre soutien.

Je sais le sentiment d'exaspération et d'inquiétude à voir sa ville, son lieu de vie, son lieu de travail, faire les frais de ces violences, être souillé(e) de débris de vitrines, de poubelles brûlées, de tags.

Certains commerces, banques, assurances, ont été durement ciblés, et si les polices d'assurance ne couvrent pas l'ensemble des préjudices, il est souhaitable que ces commerces bénéficient de la solidarité nationale, ainsi que l'a demandée le Maire, tout comme pendant le mouvement des gilets jaunes.

Parmi les auteurs de ces violences, il y a des casseurs organisés mais aussi des personnes désespérées.

Il y a beaucoup de jeunes qui ne croient plus en la politique.

Ce serait trop facile de les désigner, en bloc, comme des ennemis.

Ce sont, aussi, des concitoyens à ramener dans la citoyenneté.

Des personnes qui ne croient plus que les oppositions peuvent s'exprimer dans le cadre républicain et dans les institutions de la démocratie représentative, en premier lieu au Parlement.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Les actes graves et pénalement répréhensibles qu'ils et elles commettent sont le symptôme d'une impasse politique grave dont personne ne sort grandi, et surtout pas l'intérêt général.

Les débordements de violence sont l'une des faces d'une profonde crise de la démocratie.

L'autre face est une résignation, un repli sur soi, tout aussi grave pour notre destin commun alors même que nous sommes confrontés à des défis inédits en termes de ressources, de climat, d'énergie, de solidarité.

Il nous faut donner des perspectives et donner sens à la démocratie.

Redonner un rôle aux corps intermédiaires, syndicats, partis politiques, associations, collectifs qui permettent l'action commune et organisée des individus dans la société.

Cultiver l'esprit civique à tous âges.

À notre niveau modeste d'arrondissement, nous nous engageons fortement dans les démarches citoyennes, par les instances élues : Conseil d'arrondissement, Conseil d'arrondissement des enfants, Conseil des aînés, etc.

Instances regroupant des citoyens intéressés aux sujets de proximité, comme les Conseils de quartier ; par les concertations, comme celle sur le site Neyret, l'ex-école des Beaux-Arts, qui est actuellement en cours ; par le soutien à la vie associative, à l'éducation populaire, comme avec les salles plurielles à Truffaut inaugurées en avril ; par l'animation du débat démocratique ; par le faire ensemble, aussi.

Nous présentons, dans ce Conseil, une délibération sur l'implication des citoyens pour la nature en ville.

Avant de démarrer l'ordre du jour, je réponds à quelques questions envoyées par les habitants.

Nous prendrons les questions du public à la fin du Conseil.

- a) Par voie de pétitions, des habitants nous interrogent sur les tags.

Nous avons déjà répondu, lors d'un précédent Conseil, mais nous réitérons ici le fait que nous comprenons les inquiétudes et partageons l'amertume face aux dégradations du quartier.

Comme j'ai pu le dire lors d'un précédent Conseil d'arrondissement, la Ville de Lyon consacre près d'1 million d'euros, chaque année, au détagage de la ville, bâtiments publics, mais aussi versement d'aides aux propriétaires des bâtiments privés par le biais, notamment, des contrats façade nette.

Depuis quelques semaines, les dégradations se multiplient dans notre quartier, dans le cadre des mobilisations contre la réforme des retraites dont j'ai parlé.

Des budgets supplémentaires ont été débloqués pour agir rapidement.

570 actions de détagage ont été effectuées sur un total de 14 500 m<sup>2</sup>.

Des poursuites sont aussi engagées lorsque nous pouvons identifier les auteurs de ces dégradations.

Au-delà du contexte particulier, nous engageons une réflexion sur les usages des murs du quartier, également réputé pour ses street artistes et ses affiches d'événements culturels et militants.

Une table ronde est en cours d'organisation avec le Conseil de quartier, que nous remercions pour son engagement à ce sujet.

La défense du patrimoine se conjugue avec le dynamisme artistique associatif dans cet arrondissement créatif et vivant.

- b) Une autre question nous est envoyée par Odile, qui nous demande pourquoi nous voulons mettre fin au marché des bouquinistes.

Il s'agit d'une rumeur persistante relayée, notamment, dans certains articles de presse, qui est liée au réaménagement du quai de la Pêcherie.

Le réaménagement des quais de Saône est engagé depuis de nombreuses années, il se fait par tronçons, également sous le précédent mandat.

Aux mois de mars-avril, le dernier tronçon du quai de la Pêcherie a été réalisé, notamment pour faire la jonction de la piste cyclable, mais également pour délimiter un emplacement de stationnement pour les bouquinistes qui, jusque-là, utilisaient la voie de bus en double file, hors de tout cadre légal.

On sécurise, pour eux, un emplacement qui présente l'inconvénient, pour eux, de devoir transporter la marchandise de l'autre côté de la chaussée et qui ne met pas du tout en cause le marché des bouquinistes.

Ces derniers ont eu, d'ailleurs, l'autorisation d'agrandir leur étal et ils sont, par ailleurs, en discussion avec la Ville pour déterminer, à leur demande, un autre emplacement pour le marché qui leur serait plus convenable.

- c) Cédric, riverain depuis 10 ans, nous interroge sur l'établissement Les Vaiseuses et nous demande quand l'établissement réouvrira. Il nous rapporte que, depuis 1 an, les nuisances sonores étaient devenues insupportables, mais il dit qu'elles venaient principalement d'un bar clandestin organisant des rave party dans des caves de l'immeuble ainsi que du bar voisin, L'Ambuscade.

Alors, effectivement, suite à des plaintes de riverains – nous en avons parlé lors d'un précédent Conseil –, il y a eu des contrôles effectués, en mars dernier, auprès de trois établissements, révélant de graves irrégularités et obligeant le Maire de Lyon à un arrêté de fermeture immédiate pour mise en conformité sécurité incendie.

Le Tribunal administratif a validé le caractère d'urgence de cette fermeture pour raisons de sécurité mettant en danger les clients.

Nous travaillons, depuis, avec le gérant des Vaiseuses pour permettre la réouverture dans de bonnes conditions de ce bar à ambiance musicale qui, depuis 30 ans, avec une précédente équipe, accueillait des groupes de musique lyonnais pour jouer dans un cadre festif et populaire.

Nous souhaitons aussi rappeler que nous sommes attachés à cette dimension culturelle et à la mixité sociale du lieu, puisque nous voulons un quartier qui soit habité et animé.

Nous travaillons à de bons équilibres avec les établissements, qui se montrent responsables.

- d) Enfin, Estelle nous a demandé s'il était possible d'intégrer une ressourcerie dans le futur tiers-lieu Neyret, dont la concertation a débuté il y a quelques jours.

Nous l'invitons, comme nous invitons l'ensemble des habitantes-habitants de la ville de Lyon, à participer à la concertation en cours sur la plateforme en ligne Oyé! ou lors des rencontres sur l'espace public, dont vous retrouverez la programmation sur le site internet de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Une ressourcerie correspond parfaitement à la volonté politique dessinée autour de ce lieu.

Un lieu dédié à la transition écologique et au service des habitants.

Pour rappel, l'ancienne équipe municipale envisageait de vendre ce site à un promoteur immobilier et, tout juste élus, nous avons fait le choix de mettre fin à ce projet et de conserver ce bâtiment dans le giron de la Ville pour l'ouvrir au public.

J'en ai fini avec l'introduction.

**Désignation du secrétaire de séance**

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Nous allons pouvoir procéder à l'appel pour ouvrir la séance et, au préalable, désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose le nom de Noé FROISSART.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je propose d'acter que Noé FROISSART est secrétaire de séance.

Je donne la parole à Noé FROISSART pour l'appel.

**Appel nominal**

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

**PRÉSENT. ES :**

Yasmine BOUAGGA

Mathilde CORTINOVIS

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT – présente en début de séance, donne pouvoir à Malika HADDAD GROSJEAN après son départ

Sylvain GODINOT – absent en début du Conseil, donne pouvoir temporaire à Yasmine BOUAGGA jusqu'à son arrivée

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET

Noé FROISSART

Benoît SCIBERRAS

Lucie PERRIN

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Le quorum est atteint et je déclare cette séance officiellement ouverte.

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> mars 2023**

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Nous allons commencer par l'approbation du PV de la séance précédente.

Y a-t-il des observations sur ce PV ?

Je vous propose de l'approuver à main levée.

Qui vote pour ?

Nous approuvons le PV de la séance précédente.

Je vous remercie.

Nous allons commencer l'ordre du jour par l'examen d'une délibération propre à l'arrondissement, qui concerne le garage de la montée des Carmélites.

Je donne la parole à Jean-Christian MORIN.

**Examen des délibérations**

**Arrondissement**

- 1 - 2023-5364-MA1-001 – Jean-Christian MORIN – Appel à Manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire du garage des Carmélites**

Merci beaucoup.

Dans le cadre du réaménagement du bas des escaliers des Carmélites – qui

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

servait, auparavant, de parking pour automobiles –, nous avons regagné l'usage – qui était, auparavant, un garage pour la mairie – d'un local d'une quarantaine de mètres carrés.

Nous publions, si vous l'approuvez ce soir, un appel à manifestation d'intérêt de manière à ce qu'il soit transformé en garage à vélo.

On a déjà des habitants qui ont manifesté un intérêt, qui sont heureux d'abandonner leur voiture pour se mettre au vélo ou en tout cas, pour réutiliser leurs vélos et l'avoir là-dessus.

On va en faire publicité dès que ce vote sera fait.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver cet appel à manifestation d'intérêt.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de voter pour ce lancement de l'appel à manifestation d'intérêt qui courra jusqu'au mois de juillet, me semble-t-il, pour créer ces garages à vélo.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

Nous avons un vote pour à l'unanimité.

Nous allons passer, à présent, à l'examen des délibérations de la Ville.

Les premières portant sur le logement, je donne la parole à Madame HADDAD GROSJEAN.

**Logement**

- 2 - 2023-3992-CMMA1-037 – Malika HADDAD GROSJEAN –** Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation du montant de l'opération 60059013 « Production de logement social 2021-2026 » - Affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions
- 3 - 2023-3429-CMMA1-002 – Malika HADDAD GROSJEAN –** Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 200 419 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 24 logements (17 PLUS et 7 PLAI) situés 26, rue Burdeau à Lyon 1<sup>er</sup>

Merci.

Deux délibérations concernant le logement.

La première, la 5165, concerne une opération qu'on appelle d'adaptation, autrement dit, un complément de financement par subvention d'un montant de plus de 3 millions d'euros, afin de réaliser 43 opérations d'acquisition-amélioration, soit de construction neuve ou de VEFA, autrement dit, vente en l'état futur d'achèvement.

Ces opérations comportent 829 logements, dont 345 à loyers accessibles et 484 à loyers très accessibles.

En ce qui nous concerne, pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, la part qui nous revient est de 61 logements, dont 37 en loyers très accessibles.

Il est à préciser que ce complément de plus de 3 millions d'euros, sur une opération qui dure sur la période de 2021 à 2027, va porter le soutien de la Ville de Lyon à la création de logement abordable et de logement social à 9 millions d'euros, environ.

Évidemment, comme ce sont des montants importants, ces soutiens feront l'objet de conventions entre la Ville et les différents bailleurs sociaux.

La deuxième délibération, la 4052, c'est la petite bonne nouvelle parce que ce n'est pas une vieille ou une ancienne opération, c'est tout à fait nouveau.

C'est une garantie qui est sollicitée par Alliade, bailleur social, auprès de la Ville de Lyon pour cinq emprunts d'1 200 419 € pour la création de 24 logements

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

situés au 26, rue Burdeau.

Maintenant, on a localisé où il y aura ces 24 nouveaux logements qui vont voir le jour dans les années à venir.

Comme le logement est une denrée rare, c'est toujours un plaisir d'annoncer qu'il y a de la création de logement abordable, logement social, dans le 1<sup>er</sup>.

Je compte sur vous pour donner un avis favorable, même si je ne doute pas un seul instant que vous seriez d'accord.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, Madame l'Adjointe.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Y a-t-il des demandes de vote dissocié ?

Je vous propose de voter de façon groupée la 5165 et la 4052.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour ce vote unanime qui donne un avis favorable pour ces deux délibérations.

Pour la suivante, s'agissant de rénovation énergétique, je donne la parole à Noé FROISSART pour la présenter.

### **Bâtiments**

- 4 - 2023-3210-CMMA1-009 – Noé FROISSART – Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 6 040,23 euros HT - Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS pour les travaux énergétiques en résidences - Lancement de l'opération n° 60SETXRA « Rénovation énergétique des résidences » et affectation d'une partie de l'AP n° 20001/2021-2

Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'une délibération qui porte sur la rénovation énergétique des résidences, notamment séniors.

C'est un programme, assez large, qui est lancé à l'échelle de la Ville.

Il y a plusieurs bâtiments qui sont concernés dans cette délibération.

C'est dans le cadre de la PPI, le budget d'investissement voté par la Ville de Lyon en début de mandat.

Une étude a été menée par un bureau d'études qui a regardé l'ensemble des résidences, qui a priorisé les travaux en fonction des gains en terme énergétique, en fonction de la faisabilité, en fonction de leurs coûts, bien-sûr.

Suite à cela, huit opérations principales de travaux ont été programmées, qui touchent la plupart des arrondissements.

Dans le 1<sup>er</sup>, nous sommes concernés pour Pradel, avec notamment le changement des menuiseries extérieures.

Pour financer ces travaux, la SAHLMAS et le CCAS sollicitent, auprès de la Ville de Lyon, une subvention de 1 665 000 € plus 35 000 €.

La rénovation thermique des bâtiments, et à *fortiori* des bâtiments pour les séniors, est quelque chose d'absolument essentiel pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, d'une part, mais également pour bien vivre en été, pour bien passer les canicules.

Ces travaux sont tout à fait essentiels et je m'en réjouis.

C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter pour.

Je reprends, un instant, ma casquette de secrétaire de séance pour signaler l'arrivée de Laurence BOFFET, pile à temps pour le vote.

Merci.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette opération rénovation énergétique des résidences séniors ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Nous avons un avis favorable à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante, la convention CAE.

5 - 2023-3236-CMMA1-033- Noé FROISSART- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône - Approbation d'une Convention pour la révision de la Charte lyonnaise du ravalement

Alors, délibération suivante, cela porte sur le ravalement de façade.

Le ravalement de façade, à Lyon, est une opération qui est lancée depuis 2010, notamment avec une Charte du ravalement de façade qui a été mise en place, qui avait été travaillée avec l'ensemble des acteurs, notamment des acteurs patrimoniaux – les ABF, la Drac, bien-sûr –, des acteurs qui sont les entreprises qui s'occupent des ravalements de façade.

Tout cela permet de faire en sorte que la ville soit belle, tout simplement.

Cela contribue à la mise en valeur du patrimoine.

La charte a maintenant 10 ans, elle fonctionne bien.

Les entreprises de travaux la connaissent par cœur, ils savent donc très bien ce qui est attendu.

Cela permet de fonctionner au mieux.

En 2021, la Ville de Lyon a décidé de lancer une nouvelle version de cette charte, pour notamment mieux intégrer les enjeux d'isolation thermique.

Le ravalement de façade, c'est souvent une occasion de lancer des travaux plus larges de rénovation thermique.

C'est vrai également dans le 1<sup>er</sup> – j'en profite pour le souligner – puisque dans le 1<sup>er</sup>, il est tout à fait possible d'isoler ces façades, notamment en utilisant des enduits isolants.

La Ville de Lyon avait d'ailleurs mis des subventions à cet effet.

Pour mettre en place cette nouvelle Charte sur le ravalement de façade, la Ville de Lyon a souhaité s'appuyer sur les compétences du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, le CAUE.

La présente délibération, c'est donc pour faire la convention avec le CAUE qui nous permet de réviser cette charte.

Les travaux sur la charte sont en cours.

Les échanges avec les partenaires sont également en cours.

On espère aboutir à l'horizon de cet automne, avec l'appui du CAUE.

Nous allons chercher à continuer à conjuguer patrimoine et adaptation au réchauffement climatique par ce biais-là.

C'est pourquoi je vous invite également, mes chers collègues, à voter pour cette délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole, Noé FROISSART.

6 - 2023-3174-CMMA1-027 – Noé FROISSART – « Annexe Hôtel de Ville - Mise en conformité d'installations techniques » - 1 place Louis Pradel à Lyon 1<sup>er</sup> - Opération n° 01031629 - Lancement d'une partie de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20008

Merci.

Cette fois-ci, une délibération sur la réhabilitation d'équipements techniques sur le bâtiment de l'annexe de l'Hôtel de Ville.

Le bâtiment, un peu étonnant, que l'on constate sur la place Pradel.

C'est une délibération sur les équipements techniques, notamment de chauffage et climatisation qui sont très vieillissants.

C'est pour cela que c'est l'objet de la présente délibération.

L'annexe dispose d'un système de refroidissement qui sera obsolète assez vite, dans les années à venir, et qui pose un problème sanitaire, avec un risque de propagation de légionelle à terme.

C'est pourquoi il faut le remplacer au plus vite.

Il sera déposé et remplacé par un système de nouvelle génération plus performant, une tour adiabatique pour les connaisseurs.

Les travaux seront également complétés par la rénovation de l'éclairage vétuste des circulations du 4<sup>e</sup> étage.

C'est un équipement très significatif sur des bâtiments de cette taille-là.

Les équipements de traitement d'air sont toujours, malheureusement, très conséquents.

Ce qui fait que le coût global de l'opération, au stade d'avant-projet, est de

900 000 €.

C'est un montant qui est conséquent et en fait, ce n'est même qu'une partie des besoins énergétiques qui seront assurés par cet équipement puisque les systèmes de chauffage sont également partagés avec ceux de l'Hôtel de Ville.

Quand on touche au système de chauffage, il faut généralement l'associer à un projet de rénovation thermique globale du bâtiment mais puisque là il faut traiter à la fois l'annexe et l'Hôtel de Ville dans le même temps, vous imaginez bien que c'est un projet qui est tout à fait majeur, qui va prendre plusieurs années, qui est déjà un peu en études mais cela va prendre un certain temps.

Vu que l'on a un risque sanitaire qui se pose là, très vite, on est obligé de procéder tout de suite à cette installation.

Quoi qu'il arrive, cette nouvelle installation, qui est performante, permet de réduire la consommation d'énergie dès maintenant, et elle sera encore nécessaire au fonctionnement du bâtiment, même après une rénovation globale.

Elle pourra bien continuer à être utilisée, ce qui a donc tout son sens.

C'est pourquoi je vous propose, également, de donner un avis favorable sur cette délibération pour remplacer les équipements et garder nos agents en sécurité, bien-sûr.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Avis favorable à l'unanimité pour cette opération nécessaire à la fois au confort et à la sécurité sanitaire des agents.

Nous allons, à présent, examiner des délibérations portant sur la culture.

En raison du débat qui est proposé, nous allons faire une présentation groupée de délibérations, Monsieur BEN ITAH, à la suite de laquelle il y aura le débat.

Nous pourrions, ensuite, les voter séparément.

### Culture

- 7 - 2023-3141-CMMA1-017 – Yves BEN ITAH - Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2023 - Approbation de conventions
- 8 - 2023-3139-CMMA1-010 – Yves BEN ITAH - Attribution d'une subvention de 27 200 euros à l'association Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes pour l'organisation du festival « les Jeudis des musiques du monde » les 6, 13, 20 et 27 juillet 2023 - Approbation d'une convention
- 9 - 2023-3140-CMMA1-011 – Yves BEN ITAH - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins le 30 avril et les 2-3-4 juin et 9-10-11 juin 2023
- 10 - 2023-3231-CMMA1-018 – Yves BEN ITAH - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, de la danse, du cirque, du théâtre et des musiques, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC, Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, et CASINO pour un montant global de 368 000 €. Approbation de conventions
- 11 - 2023-3185-CMMA1-019 – Yves BEN ITAH - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des personnels de la Ville de Lyon auprès de l'Opéra National de Lyon et de l'avenant n° 1 à la convention d'application financière prévoyant le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 300 000 euros à l'Opéra National de Lyon
- 12 - 2023-3145-CMMA1-026 – Yves BEN ITAH - Approbation de la gratuité de la redevance de loyer pour l'occupation temporaire de locaux dénommés « Guimet » situés 28 boulevard des Belges à Lyon 6<sup>e</sup> par l'association Spacejunk Lyon, dans le cadre de l'exposition Obey - EI 06 031

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons à nous positionner sur plusieurs délibérations concernant la politique culturelle de la Ville de Lyon.

Je vous propose une présentation groupée des délibérations 4374, 4280, 4283, 4414, 4442 et 4656.

En avant-propos de la présentation de ces délibérations, je tenais à vous alerter

sur la période difficile que traversent bon nombre de structures culturelles lyonnaises et dont certaines ont eu un écho médiatique important.

Plusieurs de ces structures sont des acteurs de notre arrondissement et participent à un écosystème artistique et culturel dense et diversifié, sûrement le plus important de la Ville comme de la Métropole de Lyon.

De nombreuses associations culturelles ont vu une baisse drastique, voire la suppression des subventions du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, qui a engagé un bras de fer avec notre Ville et la Métropole, faisant peu cas voire affichant un mépris pour les 1 450 000 habitantes et habitants de notre agglomération.

Des structures qui ont été gravement impactées par la période du Covid et dont les conséquences se font encore ressentir aujourd'hui.

De plus, la Ville de Lyon a procédé à quelques baisses de subventions, notamment à des associations du 1<sup>er</sup> arrondissement (L'Espace 44, la MAPRAA, la galerie d'art La Salle de Bains), participant à hypothéquer fortement leur survie.

Nous avons aussi constaté la liquidation judiciaire d'associations bien connues de notre territoire.

J'en profite, ici, pour rappeler que Madame la Maire et moi-même sommes aux côtés de l'ensemble des acteurs culturels, à leur écoute, et nous leur apportons, dans la mesure de nos moyens, notre soutien.

Nous ne pouvons concevoir la fermeture de lieux culturels ou la disparition de structures sans avoir mis en œuvre toutes les solutions pour éviter d'en arriver à de telles extrémités.

Nous militons pour une politique de concertation et de dialogue, avec la possibilité de travailler avec ces structures sur leurs modèles économiques ou leurs lignes programmatiques, voire pour certaines, de les accompagner vers une transmission à des équipes plus jeunes, en organisant une passation sereine.

L'accès à la culture est un droit pour tous et pour cela nous avons besoin de tous

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

les acteurs des grandes institutions comme des plus petites structures.

Nous travaillons à la mise en réseau des acteurs de la culture afin de favoriser les échanges et le travail collaboratif entre les acteurs historiques et émergents, avec un axe de professionnalisation, notamment sur la filière musicale dont de nombreux acteurs sont situés sur notre arrondissement.

Dans ce cadre, nous participons à l'encre, dans l'écosystème culturel de notre arrondissement, de la future équipe qui porte le projet de la salle Rameau.

Après ce préambule, je vais rapidement vous présenter les délibérations.

Première délibération, 4374, attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2023 - Approbation de conventions.

Pour la programmation de notre arrondissement, nous avons fait le choix de privilégier la proximité et l'accessibilité de tous les publics en accompagnant des spectacles participatifs, avec notamment la compagnie chorégraphique ATOU ou l'ensemble Odyssée pour le tournage d'un péplum dans l'amphithéâtre des Trois Gaules.

Cette programmation que nous avons conçue porte, réellement, nos ambitions, avec deux projets de spectacles participatifs, assez largement.

Nous avons trois bals : un bal pour les enfants, un bal de tango argentin et un bal swing.

Nous accueillons, comme chaque année, un Été en pentes douces.

Nous avons aussi l'amphithéâtre des Trois Gaules, qui sera après la présence du festival Nid de Poule, qui accueillera nos spectacles participatifs.

Nous avons un très beau spectacle autour des discriminations et de la lutte contre l'antisémitisme.

Voilà pour cette délibération.

Je continue sur la délibération 4280, attribution d'une subvention de 27 200 € à

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

l'association Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes pour l'organisation du festival « les Jeudis des musiques du monde » les 6, 13, 20 et 27 juillet 2023 – Approbation d'une convention.

À noter que le festival a réintégré la communication de « Tout l'monde dehors ! », en tant qu'événement récurrent à l'échelle de toute la ville, en proposant une programmation multiculturelle et une entrée gratuite.

Nous sommes très attachés à cet événement et serons présents pour la dernière édition, au jardin des Chartreux, avant la rénovation du parc.

À noter que nous avons pris sur notre enveloppe d'arrondissement de « Tout l'monde dehors ! » pour compenser la petite baisse de subvention des Jeudis des musiques du monde, afin de maintenir quatre soirées.

Je passe rapidement à la délibération 4283.

Il s'agit d'une attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardin, qui aura lieu les 2-3-4 juin puis les 9-10-11 juin 2023.

Je continue, il s'agit maintenant de la délibération 4414, attribution de subventions de fonctionnement à 17 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, de la danse, du cirque, du théâtre et des musiques, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC, Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, et CASINO, pour un montant global de 368 000 €.

Dans le 1<sup>er</sup>, sont soutenus :

- L'Espaces Latinos, qui organise le festival Primavera Latina, entre le 19 et 23 mai, et le festival Belles Latinas, en novembre ;
- La MAPRAA – à noter que sa structure a subi une baisse de sa subvention, ce qui remet en cause son fonctionnement –, une structure qui accompagne près de 700 artistes plasticiens en service de proximité, une association et un lieu d'exposition historique implanté depuis 40 ans, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Nous les avons rencontrés avec Madame la Maire ;

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

- La Compagnie de cirque contemporain, MPTA, qui organise le festival utoPistes, qui aura lieu du 23 mai au 23 juin. La compagnie est en charge du projet de développement de la filière cirque, et initiatrice du projet de la Cité internationale des arts du cirque qui devrait voir le jour à Vénissieux ;
- Le concours Musique de Chambre, récital avec action pédagogique ;
- Le chœur classique Spirito, sur notre arrondissement, qui vient d'être labellisé centre national d'art vocal et pour son partenariat avec l'Orchestre national de Lyon ;
- La Fédération, la compagnie du metteur en scène Philippe DELAIGUE, ancien directeur du CDN de la Comédie de Valence et responsable du département Acteurs de l'ENSAT, qui se propose d'accompagner de jeunes compagnies théâtrales en partenariat avec le Théâtre des Clochards Célestes ;
- Pour conclure, la compagnie Ornithorynque qui accueille des résidences d'artistes et qui organise le festival La Grande Côte en Solitaire. La compagnie a installé sa nouvelle yourte en avril, dans l'amphithéâtre des Trois Gaules, et le festival a été une réussite.

Voilà pour cette délibération un peu générale sur le soutien à ces structures.

Il y en a bien d'autres.

On a noté les structures de notre arrondissement.

La suivante, c'est la 4442, l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des personnels de la Ville de Lyon auprès de l'Opéra national de Lyon, et de l'avenant n° 1 à la convention d'application financière prévoyant le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 300 000 euros à l'Opéra national de Lyon.

Une subvention complémentaire de 300 000 euros à l'Opéra de Lyon qui fait suite à une précédente délibération de subvention de 3 millions pour permettre à l'Opéra de prendre en charge les salaires des personnels mis à disposition par la Ville, suivant les recommandations de la Chambre régionale des comptes,

concernant 81 postes.

À noter que l'Opéra est confronté à des difficultés économiques suite à l'augmentation des dépenses de fluides et la baisse des subventions de la Région.

La Région qui, après une concertation avec la direction de l'Opéra, a annoncé récemment l'octroi de nouvelles subventions.

Suite à ces difficultés, la direction de l'Opéra a décidé de fermer ses portes au mois de juillet et, par contrecoup, d'annuler le festival estival du Péristyle, une programmation de musiques du monde et de jazz conçue par l'équipe de l'Opéra en novembre.

Nous regrettons l'annulation de cet événement gratuit et ouvert à tous les publics.

Dernière délibération, 4656, c'est l'approbation de la gratuité de la redevance de loyers pour l'occupation temporaire de locaux dénommés « Guimet », situés 28 boulevard des Belges à Lyon 6<sup>e</sup>, par l'association Spacejunk Lyon dans le cadre de l'exposition Obey.

Cette mise à disposition des anciens locaux du musée Guimet pour l'association Spacejunk, qui est installée dans d'autres arrondissements, pour l'exposition du street artist SHEPARD FAIREY, plus connu sous le nom d'Obey.

Nous nous réjouissons de l'organisation de cette exposition par cette association qui est un centre d'art dédié au street art, basé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, rue des Capucins.

Street art qui est une pratique artistique assez présente dans notre arrondissement et que nous encourageons dans la mesure où elle ne dégrade pas nos murs, et elle présente un aspect réellement artistique.

Merci, j'en resterai là.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Alors, il y avait une demande d'intervention du groupe Écologistes.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention pour les débats ?

Donc, est-ce que je vous donne la parole d'abord, Madame BERRACHED ?

**Madame Fatima BERRACHED**

Il s'agira juste d'une explication de vote concernant les délibérations 4414 et 4442.

La MAPRAA est une structure d'accompagnement pour les jeunes artistes, les artistes émergents, et j'ai bien peur que la baisse de subvention ne fragilise la structure, au risque peut-être de la voir disparaître.

De plus, nous pouvons comprendre les difficultés financières rencontrées par l'Opéra, mais il est dommage que la direction de l'Opéra ait malheureusement fait le choix de supprimer le seul évènement gratuit de sa programmation, le festival du Péristyle qui, chaque été, est un évènement attendu.

Cette annulation est donc une grande déception.

Incompréhension aussi pour les habitantes et habitants du 1<sup>er</sup>.

Je fais donc le choix de m'abstenir pour ces deux délibérations.

Merci.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Noé FROISSART pour le groupe Écologistes.

**Monsieur Noé FROISSART**

Oui, merci, Madame la Maire.

Du coup, j'interviens pour les élus Écologistes du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Nous tenons à réagir sur l'ensemble des délibérations présentées par Yves BEN ITAH, que je remercie pour sa présentation.

Les élus Écologistes sont attachés à une culture de proximité, aux acteurs locaux, aux petits, aux accessibles, aux gratuits, aux émergents, à celles et ceux qui permettent d'apporter la culture à toutes et à tous.

Avec les informations que nous avons là, certaines de ces délibérations nous posent donc certains problèmes.

L'une des délibérations vient diminuer les subventions accordées au festival des Jeudis des Musiques du Monde, un petit festival populaire, gratuit, organisé l'été dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, dans le jardin des Chartreux.

Un festival qui touche particulièrement celles et ceux qui ne partent pas en vacances.

Une autre vient diminuer sèchement les subventions d'une structure historique du 1<sup>er</sup>, la MAPRAA, qui favorise – comme vous le disiez – l'émergence d'artistes plasticiens et dont on peut ici craindre pour sa fermeture.

Une dernière, enfin, vient augmenter, cette fois, les subventions pour l'Opéra.

L'Opéra qui, comme l'a dit Madame BERRACHED, a annoncé le mois dernier annuler le festival du Péristyle, à nouveau un festival gratuit, le principal évènement d'ouverture sur le quartier et sur des gens qui n'ont pas forcément les moyens ou ne se sentent pas forcément légitimes, habituellement, pour venir dans ce bâtiment.

Ces trois délibérations-là particulièrement nous posent question.

Tout d'abord, parce que nous n'aurions pas forcément dû en arriver là.

Les hausses et les baisses de subvention, c'est normal.

Cela fait partie d'une politique culturelle.

Mais cela se fait en associant les arrondissements et les acteurs impactés.

On en discute, on voit l'impact, on en rediscute, on avance, en gardant un cap clair, on accompagne, on n'aboutit pas à des fermetures de petites structures culturelles de proximité.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Là, nous découvrons une décision déjà prise, de la même manière que la MAPRAA l'a découverte la semaine dernière, comme l'a dit son gérant à Yves BEN ITAH, quand vous l'avez rencontré.

Ensuite, il y a un contexte.

La Région, toute occupée qu'elle est à organiser des dîners fastueux aux frais du contribuable pour le bénéfice personnel de son président, rogne les subventions à de nombreuses institutions lyonnaises.

Le TNG en a fait les frais, la Villa Gillet aussi.

Ce sont les plus visibles et les plus connus.

Mais les plus petits souffrent aussi de la vindicte du président.

La MAPRAA, par exemple, souffre d'une baisse des subventions de la Région, en plus de la baisse des subventions de la Ville.

C'est cette double baisse qui nous inquiète, c'est ce timing-là qui nous inquiète.

Une fermeture de la MAPRAA serait une nouvelle fermeture d'un lieu emblématique du 1<sup>er</sup>.

Il y a des baisses de subventions de la mairie, après l'Espace 44.

Nous ne voulons pas répéter l'histoire de l'Espace 44.

Ces lieux historiques font la richesse et l'essence du 1<sup>er</sup>.

Ils ont fait émerger des artistes, accompagné les habitants, créé des premiers liens à la culture pour beaucoup.

Ils sont essentiels.

En tant qu'élus du 1<sup>er</sup>, en tant qu'élus de proximité, nous les soutenons pleinement et leur disons toute notre reconnaissance, toute notre admiration pour le travail qu'ils font.

Enfin, diminuer pour les petits, ce n'est jamais facile. Mais si, dans le même temps, on augmente les subventions pour les grosses institutions, là cela devient

d'autant plus compliqué.

La délibération présentée est une délibération technique, c'est à la suite d'une délibération de 3 millions d'euros de l'an passé.

Mais, pour 300 000 euros, j'aurais pu souhaiter un peu plus d'explications et mieux comprendre pourquoi est-ce qu'il fallait ajouter à nouveau au pot.

L'Opéra vient d'annoncer l'annulation du festival du Péristyle, est-ce que cette nouvelle subvention permettra de le rétablir ?

Je ne pense pas.

Mais, si c'est le cas, j'en serais ravi.

Le Péristyle va-t-il être rouvert aux danseurs comme nous le demandons depuis le début du mandat ?

Je ne pense pas non plus.

Lors du Covid, pour éviter les rassemblements, des barrières sont apparues.

Elles interdisaient l'accès au Péristyle de l'Opéra aux jeunes danseurs et danseuses hip-hop qui s'exerçaient là depuis des décennies.

La pandémie est repartie, les barrières sont restées, interdisant ce lieu à un public qui n'est pas la clientèle de l'Opéra, et interdisant ainsi l'un des seuls lieux de pratique sportive et culturelle dédiés aux ados dans l'arrondissement.

En tant qu'élus Écologistes et en tant qu'élus du 1<sup>er</sup>, nous déplorons ces choix qui conduisent à renfermer l'Opéra sur lui-même et sur ses activités élitaires.

Nous félicitons le travail de l'Opéra et de l'ensemble des personnels et artistes qui y travaillent.

Ils font un travail remarquable, dans un contexte y compris financier, comme vous le souligniez, qui est difficile.

L'Opéra, c'est un lieu qui vraiment irrigue l'ensemble de la culture lyonnaise.

Mais l'Opéra, c'est aussi un lieu qui draine plusieurs dizaines de millions d'euros

de subventions de la Ville, chaque année.

C'est normal, mais ce sont autant de subventions qui ne vont pas dans les petites structures.

Cela donne, à notre sens, à l'Opéra, un devoir de favoriser toute forme d'ouverture au quartier et à un public qui ne se sent pas le droit, pas légitime pour y aller.

L'ouverture pour l'Opéra, cela commence par son Péristyle, avec un Péristyle ouvert et gratuit.

Ces trois délibérations-là nous posent donc, mes chers collègues, bien des problèmes.

Dans ces délibérations, il y a le fond avec lequel nous avons parfois du mal.

Il y a également la forme, sur une délibération de la MAPRAA qui ne nous aide pas.

Alors, voter contre ?

Non.

Dans ces délibérations, il y a aussi les gens.

Il y a derrière ces subventions des gens, des artistes qui travaillent, avec lesquels nous collaborons, nous échangeons, nous travaillons également.

C'est pourquoi, par respect pour elles, par respect pour eux, par respect pour les échanges fréquents que nous avons, un respect pour le travail que nous continuerons à faire ensemble en tant qu'élus de proximité, le groupe Écologistes, dans sa majorité, ne s'opposera pas à cette délibération.

Nous aurons sur cette délibération, des votes différenciés.

Avec une majorité de votes « pour » et d'abstentions mais également, tout de même, quelques votes « contre ».

Nous espérons que ces votes-là seront entendus pour ce qu'ils sont.

C'est un message de soutien aux acteurs culturels du 1<sup>er</sup>, un message de reconnaissance envers leur travail, et c'est enfin un message plus global de volonté de travail partenarial au bénéfice de la culture et des habitantes et des habitants.

Sur l'ensemble des autres délibérations présentées, nous nous réjouissons, bien sûr, de pouvoir les soutenir pleinement et c'est avec plaisir que nous les voterons.

Je vous remercie.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

**Madame Nathalie PERRIN-GILBERT**

Oui.

Je vais me faire un plaisir de répondre et je suis heureuse que nous partagions le même projet pour notre arrondissement, à savoir en faire un quartier qui reste un quartier créatif, qui reste un quartier émancipateur, et où la culture, y compris avec son côté subversif, reste présente.

Tout d'abord, rassurez-vous, le 1<sup>er</sup> arrondissement reste un arrondissement qui retient toute l'attention de la Ville de Lyon, sur sa politique culturelle, de moi-même en tant qu'adjointe à la Culture.

D'abord, j'ai envie de vous inviter quand même à venir en Commission culture, c'est-à-dire que toutes ces questions, vous auriez pu tout à fait les partager avec nous en Commission culture qui précède les Conseils d'arrondissement, qui précède le Conseil municipal.

Elle a eu lieu la semaine dernière.

Tous les arrondissements étaient représentés sauf le 1<sup>er</sup>.

Madame la Maire, vous étiez invitée, Monsieur l'Adjoint aussi.

Peut-être considérez-vous qu'en tant qu'élu(e) du 1<sup>er</sup>, je suffis à représenter le 1<sup>er</sup>

arrondissement.

Mais en tout cas, les questions que vous aviez posées, là, nous aurions pu en débattre en Commission quand il était aussi temps d'avoir ces temps de travail.

Je partage complètement ce souhait aussi d'un temps partagé des politiques culturelles, et d'ailleurs, j'ai mis en place ce qui n'existait pas précédemment, en tout cas sous les précédents mandats, c'est-à-dire une réunion trimestrielle avec l'ensemble des neuf adjoints d'arrondissement à la Culture.

Chaque trimestre, nous avons un ordre du jour partagé, c'est-à-dire qu'en tant qu'adjointe à la Culture, je propose des points à l'ordre du jour de ces réunions trimestrielles.

Parfois, il y en a plus qu'une par trimestre, mais bon.

Donc parfois, je propose des points à l'ordre du jour et puis, nous demandons aux arrondissements aussi de mettre des points à l'ordre du jour.

Donc, l'ordre du jour est partagé et toutes les questions sont les bienvenues.

Donc, j'invite le 1<sup>er</sup> arrondissement à ne pas hésiter à mettre des questions à l'ordre du jour de ces Commissions trimestrielles, de ces réunions trimestrielles.

Je vous invite aussi, si vraiment vous pensez qu'il faut voter contre, à voter contre.

Il ne faut pas dire : « Oui, finalement, on n'est pas tout à fait d'accord mais peut-être qu'on s'abstient ou qu'on vote 'pour'. »

Je veux dire, à un moment donné, les votes sont libres et n'hésitez pas à assumer vos positions, y compris par un vote ; je le comprendrais parfaitement.

Ensuite, par rapport au sujet que vous avez abordé à travers ces délibérations.

Tout d'abord, dire que le 1<sup>er</sup> arrondissement accueille, sur son territoire, quatre scènes découvertes sur les huit scènes découvertes de la ville de Lyon.

Une en théâtre, les Clochards Célestes ; j'imagine que vous n'avez pas manqué de saluer l'augmentation historique vis-à-vis des Clochards Célestes puisque, cette année, en 2023, nous atteignons 100 000 euros de soutien aux Clochards

Célestes, contre 60 000 à notre arrivée, pour vraiment permettre à cette scène découverte d'être ce lieu de l'émergence et de l'accompagnement et de la professionnalisation des artistes, des jeunes artistes, des jeunes compagnies, leur permettre de rencontrer des publics, de rencontrer des producteurs, des diffuseurs et d'avoir des tournées à l'échelle régionale pour vraiment pouvoir prendre un essor et être accompagnés.

Et donc, les Clochards Célestes ont été sélectionnés comme une scène découverte théâtre, de même que, sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, l'Elysée.

Et nous avons augmenté notre soutien pour qu'il soit réel, et que ce ne soit pas du saupoudrage, à cette scène découverte.

Deux scènes découvertes musique.

Et, comme vous, cher Yves BEN ITAH, je partage le souci de la scène émergente musicale, avec un soutien que nous avons largement augmenté également à la scène À Tout Bout d'Champ, scène de chanson française qui organise un certain nombre de tremplins et de festivals et qui a bénéficié de la reconduction du label « Scènes Découvertes », et également d'une augmentation conséquente de subventions, à la fois de fonctionnement mais également d'équipement, pour permettre à cette scène d'accompagner les artistes comme il se doit.

Kraspek Myzik également, située montée Saint-Sébastien sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, très présente sur les musiques actuelles, le rock, l'underground, et que nous avons également reconduite en tant que Scène Découverte et dont nous avons également augmenté la subvention depuis notre arrivée, en 2020.

Et puis, le 1<sup>er</sup> arrondissement bénéficie d'une nouvelle Scène Découverte avec le Nid de Poule qui, certes, se partage entre deux arrondissements – le 8<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> arrondissement –, notamment l'amphithéâtre des Trois Gaules, avec une subvention inédite quand même de 60 000 euros.

C'est la première fois que la Ville de Lyon soutient les arts de la rue, ce qui n'était pas le cas auparavant, et j'estime que cela fait partie d'art accessible et qui permet d'aller vers les publics.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Alors, une petite remarque par rapport à ce que vous avez dit, Yves, par rapport à la programmation sur les festivals et la programmation sur l'amphithéâtre des Trois Gaules, le Nid de Poule avec son festival Basse-cour reste présent jusqu'au 21 juin, mais il laisse à disposition de la mairie du 1<sup>er</sup> et des structures soutenues par la mairie du 1<sup>er</sup>, son matériel, son expertise et ses équipes, aux frais de la Scène Découverte.

C'est cela en moins aussi sur le budget de la mairie du 1<sup>er</sup>, mais si vous voulez vous en passer l'an prochain, il n'y a pas de souci, je connais d'autres arrondissements qui m'ont déjà demandé, qui sont déjà intéressés pour accueillir le festival la Basse-cour chez eux.

Donc on pourrait tout à fait libérer l'amphithéâtre des Trois Gaules.

Par contre, il faudra du coup que la mairie du 1<sup>er</sup> assume ce que nous assumons actuellement en tant que Ville de Lyon, et que le Nid de Poule assume, finalement, à ses frais.

Voilà pour les Scènes Découvertes.

Concernant des cas très particuliers comme l'Espace 44.

Alors, l'Espace 44, je connais bien André SANFRATELLO pour avoir été maire du 1<sup>er</sup> arrondissement pendant 19 ans, pour avoir défendu ce lieu quand, notamment, l'État s'est retiré du soutien à l'Espace 44, quand la Région s'est retirée également?

Et nous avons très régulièrement échangé avec André SANFRATELLO.

J'ai continué à échanger très régulièrement avec André SANFRATELLO en tant qu'adjointe à la Culture.

Je l'ai reçu, évidemment, avec nos services quand il a déposé son dossier pour être reconduit en tant que Scène Découverte et que, à l'unanimité du jury, il a été considéré que l'Espace 44 ne remplissait plus cette mission de Scène Découverte.

Évidemment, j'en ai reparlé avec André SANFRATELLO, les services de la Culture également.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Nous n'avons pas fait de sortie sèche comme nous nous y étions engagés et donc, l'année dernière, nous avons diminué la subvention de 10 000 euros – parce qu'il n'y avait plus les missions de Scène Découverte –, mais en restant dans l'accompagnement du lieu et en invitant André SANFRATELLO et l'association à proposer un projet qui ne soit plus celui d'une Scène Découverte, mais qui redonne un petit peu de la vigueur à la programmation de ce lieu.

Bon, hélas, et je n'ai pas à en juger, cela n'a pas été le cas.

Donc, nous avons considéré que l'Espace 44 était un lieu de théâtre, était un lieu de théâtre qui avait toute sa place dans la ville de Lyon et sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, mais qui correspondait plus à un lieu de proximité, et vous l'avez dit d'ailleurs, ce n'est pas un jugement de valeur que de parler de lieu de proximité, comme peuvent l'être par exemple Agend'Arts sur le 4<sup>e</sup> ou des lieux sur le 7<sup>e</sup> arrondissement comme l'Uchronie théâtre que nous subventionnons aussi pour la première fois depuis l'année dernière, et ces subventions pour les lieux de proximité s'élèvent entre 10 et 15 000 euros.

C'est un soutien réel de la Ville de Lyon.

Il y a plein de structures qui aimeraient être soutenues à hauteur de 10 à 15 000 euros.

Pour vous donner, quand même, un élément d'appréciation, le loyer payé par Espace 44 annuellement est de 5 000 euros.

C'est-à-dire qu'avec la subvention de 10 000 euros, nous permettons le paiement du loyer rue Burdeau, mais aussi le développement de quelques projets en tant que lieu de proximité.

Je suis allée à la conférence de presse organisée par l'Espace 44 y compris pour en parler.

D'ailleurs, j'aurais apprécié que des élus du 1<sup>er</sup> soit là également pour qu'on puisse débattre.

Et, donc, pour expliquer encore une fois, même si je l'avais déjà fait, mais cette fois-ci devant la presse, les raisons de la baisse de subvention.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

J'ai proposé à l'équipe de l'Espace 44 de revenir vers la direction des Affaires culturelles, de revenir vers moi au cas où les lignes de politique culturelle n'étaient pas suffisamment claires pour qu'ils puissent amender leur projet et nous faire valoir des nouveaux éléments.

Cela fait à peu près deux-trois mois, deux mois au moins.

On n'a pas eu de nouveaux éléments de la part de l'Espace 44.

Je continue à dire que notre porte reste tout à fait ouverte.

Pour vous dire également en toute transparence les choses, je suis rentrée en lien avec le bailleur propriétaire de l'immeuble, qui est un bailleur social, en lui disant combien il était important pour la Ville de Lyon que le théâtre reste ouvert, et si vous voulez, je fais la différence entre une salle de théâtre et puis le gestionnaire de la salle de théâtre.

C'est-à-dire que le projet de la Ville n'est absolument pas de fermer ce lieu de théâtre.

Il est essentiel, comme vous l'avez dit, dans l'écosystème culturel et artistique sur le 1<sup>er</sup> arrondissement et sur la ville.

Maintenant, si le gestionnaire estime ne plus pouvoir le faire fonctionner au regard de nouvelles conditions, eh bien, nous pourrions faire tout à fait comme je l'ai fait sur le 3<sup>e</sup> arrondissement, en lien avec la mairie du 3<sup>e</sup>, ou sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, en lien avec la mairie du 8<sup>e</sup>, refaire un appel à candidatures pour la gestion du lieu et regarder les propositions qui pourraient être faites, mais il n'est pas du tout dans mon intention de fermer ce lieu essentiel pour l'arrondissement.

Concernant la MAPRAA.

Évidemment, la MAPRAA, je les connais aussi depuis très longtemps et j'ai reçu Alain LOVATO et ses équipes très régulièrement, et encore à deux reprises au mois de décembre dernier et en janvier-février également, avec également des éléments très clairs.

Ce que nous constatons aujourd'hui sur la MAPRAA, c'est une baisse continue et

importante du nombre d'adhérents.

C'est une déconnexion entre les besoins des artistes plasticiens et l'accompagnement proposé par la MAPRAA.

Même si la MAPRAA a joué un rôle tout à fait important, et est certainement un acteur culturel historique, aujourd'hui, il faut bien voir – et depuis quelques années – qu'il y a une reconfiguration du monde de l'art contemporain, des arts plastiques et que, peut-être, la MAPRAA n'a pas su être présente dans ces nouveaux enjeux.

À tel point que d'autres associations se sont créées.

Je pense notamment à l'AC//RA, qui accompagne des jeunes artistes également et que nous subventionnons pour la première fois depuis deux ans.

Je pense également aux Ateliers du Grand Large, que nous subventionnons à hauteur de 20 000 euros depuis deux ans et qui propose des ateliers à des artistes plasticiens, et nous en subventionnons deux en tant que Ville de Lyon aux côtés de la Région.

Mais c'est vrai que la MAPRAA, peut-être, n'a pas su se positionner.

Et ce que j'ai pu indiquer moi-même – parce que je prends toujours le soin de discuter et d'annoncer les décisions après plusieurs réunions et d'annoncer moi-même aux structures –, sur 2023, nous allons en effet baisser notre subvention à hauteur de 15 000 euros – ce qui n'est pas rien non plus –, ce qui va permettre à la MAPRAA de poursuivre son cycle d'exposition dans les locaux et de ne pas se dédire, justement, vis-à-vis des artistes qu'elle a programmés.

Des artistes dont je tiens à dire qu'ils ne sont pas rémunérés et moi, cela me pose question.

Comme d'ailleurs à l'Espace 44.

Les artistes partagent les recettes mais il n'y a pas de rémunération au cachet des artistes.

Or, pour nous, éthiquement, il est important de nous diriger vers ces pratiques.

Et puis, nous continuons à mettre gracieusement ce lieu qui est situé en face du musée des Beaux-Arts, en plein centre-ville, en l'occurrence valorisé, à peu près, à 60 000 euros par an, ce qui fait un soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 75 000 euros encore, cette année, pour la MAPRAA.

Bien.

Mais très clairement, et je l'ai dit à la MAPRAA, l'année prochaine, nous ne serons plus à leurs côtés parce que nous estimons qu'ils ne sont plus eux-mêmes suffisamment en phase avec les besoins des artistes d'arts visuels et plasticiens.

Et là également, sur ce lieu, il n'est pas question de le fermer, il n'est pas question de ne plus en faire un lieu culturel – et d'ailleurs, je compte sur vous pour vous mobiliser pour que ce lieu reste un lieu à vocation culturelle et d'accompagnement des artistes plasticiens –, et nous allons travailler avec d'autres acteurs qui continueront à accompagner la jeune création.

Vous dire également que, quand même, les locaux de la MAPRAA, c'est aussi un studio qui appartient à la Ville de Lyon, qui est équipé par la Ville de Lyon et qui n'est mis à disposition des artistes que quelques jours dans l'année.

Cela fait aussi partie des éléments que j'ai pu échanger avec la MAPRAA, en leur disant : « Mais il y a tellement d'artistes qui ont envie d'être en centre-ville et d'être accueillis en résidence, pourquoi ce studio n'est-il pas plus mis à disposition des artistes ? ».

Bon bah je dois constater que je n'ai pas eu de réponse, je n'ai pas eu de proposition.

Et à un moment donné, eh bien voilà, je me dois de proposer de nouvelles orientations qui répondent plus aux besoins des artistes parce que, comme vous, je partage cette nécessité-là et je continuerai à être aux côtés du secteur des arts plastiques, rassurez-vous.

Alors, en effet, sur la Salle de bains, il y a eu une baisse de subventions.

Elle est au regard du nombre de visiteurs qui est, quand même, relativement restreint.

À l'inverse, et depuis notre arrivée, nous soutenons le réseau Adele, un réseau de galeries.

Nous avons soutenu également – je sais que c'est une galerie chère à votre cœur – la galerie qui est rue des Pierres Plantées, Regard Sud.

Et, notamment, nous les avons accompagnés sur des travaux d'investissements et d'équipement.

Ils ont été ravis parce qu'ils en avaient besoin l'an dernier.

Et puis, nous avons augmenté notre subvention à la BF15, parce que la BF15, qui est aussi sur ce champ des arts plastiques et de l'art contemporain, travaille avec de nombreuses écoles.

Et c'est environ 5 000 écoliers qui sont passés par la BF15 sur l'année 2022.

Et ce bilan nous a incités à augmenter notre subvention à la BF15.

Ensuite, concernant le CMTRA.

Il faut savoir que le 1<sup>er</sup> arrondissement est quand même très chanceux – parce qu'on peut toujours présenter les choses d'une certaine manière – que la Ville de Lyon ait pris la décision, sur ce mandat, d'enlever le financement accordé au CMTRA de la programmation « Tout l'monde dehors ! » parce que sinon, l'enveloppe allouée au 1<sup>er</sup> arrondissement de 20 000 euros serait mangée par les Jeudis Musiques du Monde.

Pour que ce ne soit pas le cas, et pour laisser à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement le soin de faire sa propre programmation avec un droit de tirage de 20 000 euros quand même sur mon budget, comme c'est le cas pour les neuf arrondissements, j'ai choisi de retirer les Jeudis Musiques du Monde du financement de l'arrondissement et de contribuer sur ma délégation, à hauteur de 27 000 euros, ce qui n'existait pas non plus par le passé.

Nous avons échangé avec le CMTRA, je les ai reçus, nous avons largement dialogué ensemble et nous avons convenu ensemble que, peut-être, la forme commençait, non pas à s'essouffler parce qu'ils ont quand même toujours beaucoup de public, mais à être dans une certaine redondance et surtout qu'il est

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

important que la Ville de Lyon se positionne sur les musiques traditionnelles – pour moi, les musiques traditionnelles méritent une véritable politique municipale – et que, peut-être, les musiques traditionnelles à Lyon méritaient plus qu'un seul festival à l'année.

Alors, il y aura toujours un festival organisé par le CMTRA, on verra où, qui ne durera peut-être plus un mois pendant l'été, mais on va travailler avec eux à une vraie programmation annuelle, dans un certain nombre de lieux de la ville – des lieux fermés pendant l'hiver, des lieux ouverts pendant l'été –, mais pour que les musiques traditionnelles rayonnent tout au long de l'année, à Lyon, comme elles le font à Villeurbanne.

Nous espérons bien avoir un soutien de l'État aux côtés de la Ville de Lyon sur ces missions, parce que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Le CMTRA est très peu financé, finalement, par l'État et la Ville de Villeurbanne alors qu'ils y mènent des actions pérennes.

Enfin, je vais terminer sur l'Opéra.

Alors, sur l'Opéra, nous n'augmentons pas la subvention.

Simplement, nous nous conformons à une demande de la Chambre régional des comptes.

Tout cela, c'est pour éviter quand même que le maire de Lyon, éventuellement, soit poursuivi par des juges s'ils décidaient de le faire.

Et donc, nous nous mettons en conformité avec les recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Et la Chambre régionale des comptes dit, en tout cas demande, que la Ville de Lyon mette fin à la mise à disposition gracieuse de personnels.

C'est des recommandations que la Chambre régionale des comptes faisait déjà en 2010, faisait déjà en 2019, a refait là dernièrement.

Mais en 2010 et 2019, l'Exécutif précédent n'avait pas cru bon d'y répondre.

Et la Chambre, dans son dernier rapport, se montrait plus sévère et demandant

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

très spécifiquement aux financeurs de l'Opéra de mettre fin à cette situation qu'elle estime illégale.

C'est ce que nous faisons.

Et donc, l'Opéra, en lien avec la Ville de Lyon, a chiffré, nous avons chiffré le coût de ces personnels mis à disposition.

Et un premier chiffrage était à hauteur de 3 millions d'euros.

Ce qui veut dire que l'Opéra paie à la Ville de Lyon 3 millions d'euros qui revient à payer le personnel mis à disposition, et pour que ce soit une opération blanche et que nous ne coulions pas l'Opéra – parce que j'ai l'impression ici que, personne ne veut couler l'Opéra –, nous versons une subvention à l'identique.

Sauf que, avec les augmentations de points d'indices, etc., etc. les 3 millions en fait ne couvrent pas la totalité des salaires, et ces 3 300 000 euros qui correspondent réellement au coût du personnel mis à disposition.

Nous allons facturer à l'Opéra 3 300 000 euros qui va nous être payé par l'Opéra, et nous leur reversons une subvention de 3 300 000 euros.

C'est certainement idiot.

C'est ce que nous demande la Chambre régionale des comptes pour qu'on soit en conformité avec la légalité.

Pour ma part, je souhaite que nous changions de statut et que l'Opéra passe du statut d'association Loi 1901 à un statut d'EPCC qui est prévu pour.

Aujourd'hui, la Région ne nous suit pas, la Métropole ne nous suit pas et l'État dit : « Il est urgent d'attendre. »

Bien.

Donc, je ne vais pas être plus royaliste que le roi et que les trois autres financeurs de l'Opéra.

Simplement, la Ville de Lyon a exprimé sa position.

Nous préférons aller vers un EPCC.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Maintenant, si les autres cofinanceurs de l'Opéra ne nous suivent pas, nous ne pourrions pas faire cette réforme tous seuls, mais ce sera écrit pour que demain, la Chambre régionale des comptes ne reproche pas à la Ville de ne pas être allée au bout d'une transformation que nous souhaitons mais que les autres financeurs ne souhaitent pas.

Pour votre information aussi, parce qu'elle est une association Loi 1901, eh bien l'Opéra, les décisions sont prises par un conseil d'administration et un bureau qui est présidé par un président.

Et ce n'est pas à l'adjointe à la Ville de Lyon à la Culture de dire à l'Opéra ce qu'il doit faire, ou alors la Chambre régionale des comptes va de nouveau nous accuser – comme elle l'avait fait dans un précédent rapport – en fait, de camoufler les choses et de faire en sorte que l'Opéra ne soit finalement qu'une association transparente pour mieux camoufler un système de régie directe.

Donc, moi je suis très vigilante à ce que le conseil d'administration de l'Opéra fonctionne, que le président et son bureau prennent les décisions qu'ils ont à prendre en tant que président d'une association Loi 1901.

En tant que financeuse et Ville de Lyon – et d'ailleurs un élu écologiste, Jacques BONNIEL, est présent au conseil d'administration et il pourra vous redire quels ont été mes propos –, j'ai redit mes doutes sur la décision qui a été prise de fermer le Péristyle durant l'été.

J'ai dit que ce n'était pas le bon signal, que je n'étais pas forcément favorable à cette décision-là.

Donc, j'ai exprimé la position de la Ville de Lyon.

Après, que le président d'une association et son directeur prennent une autre voie, c'est leur liberté en tant que président d'une association Loi 1901 et directeur d'une association Loi 1901.

Maintenant, le petit changement par rapport à ce conseil d'administration exceptionnel qui s'est réuni il y a quelques semaines, c'est qu'entre-temps on a eu la décision de la Région.

Quand le conseil d'administration exceptionnel s'est réuni pour prendre ces

décisions, la Région n'était pas là, ni les services, ni l'élu.

On ne savait pas si la Région continuerait à baisser ses subventions ou pas.

Donc, il y avait une incertitude qui pesait sur les finances de l'Opéra, y compris en 2023.

Là, la Région non seulement reste, ce qui est une bonne nouvelle, mais augmente de 200 000 euros sa subvention.

Nous avons un prochain conseil d'administration, le 12 mai, et j'ai demandé que soit mis à l'ordre du jour le fait de revoir la décision de fermeture du Péristyle au vu de ces nouveaux éléments.

D'autre part, nous aurons, et j'en terminerai par-là, en conseil d'administration du 12 mai, la présentation et le vote du compte administratif 2022, c'est-à-dire que ce sera le moment de vérité et nous verrons exactement la situation financière de l'Opéra.

À mon sens, l'Opéra n'est absolument pas en danger à ce jour.

Et je pense que cette décision de fermer le Péristyle ne s'impose pas à l'Opéra.

Mais, encore une fois, nous le verrons au moment du compte administratif 2022, des réserves qui à mon avis s'estiment entre 3 et 5 millions d'euros de l'association Opéra.

À ce moment-là, nous pourrions redébattre – mais, il y a trois semaines, nous n'avions pas ces éléments encore – de l'utilité ou pas de fermer le Péristyle.

En tout cas, ce n'est absolument pas ma demande, mon souhait.

Je demande même le contraire.

Maintenant, je respecte trop la liberté associative pour donner des oukases à une association.

Et puis, pour terminer – et je pense que cela vous rassurera aussi –, comme je ne souhaite pas la fermeture de lieux sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, la délégation des Affaires culturelles est prête, et je suis rentrée en lien avec le lieu des Valseuses

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

qui, comme vous le savez, joue un rôle important dans l'écosystème musical, auquel vous êtes tout autant attaché que moi.

Et donc, nous allons les accompagner par une subvention d'équipement pour leur permettre de se mettre en totale conformité et je suis très heureuse de vous annoncer que Les Valseuses pourront de nouveau avoir une programmation musicale et culturelle comme nous l'avons toujours connue, et je m'en réjouis.

Et ce sera avec l'aide de l'adjointe à la Culture.

Merci.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci.

Noé FROISSART.

**Monsieur Noé FROISSART**

Oui.

Merci beaucoup, Madame l'Adjointe, pour l'ensemble de vos réponses déjà.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble parce qu'effectivement, il y a beaucoup de délibérations pour également beaucoup d'acteurs culturels soutenus, et vous les avez tous cités et je vous en remercie.

Bon, évidemment, nous sommes aussi un peu désolés d'avoir cette discussion, aujourd'hui.

On l'a déjà eue en réunion d'élus de mairie du 1<sup>er</sup> avec également des élus de votre groupe.

On a également cherché à avoir des informations, *via* la Commission culture, que nous avons obtenues.

Mais il y avait des points qui nous manquaient.

Et c'est pour cela que je vous remercie pour, notamment, les nouvelles informations sur l'Opéra.

Vous avez évoqué nombre d'augmentations de subventions, sur les théâtres, sur les Clochards Célestes et ainsi de suite.

Évidemment, on s'en réjouit et on se réjouit également de voir que nous partageons les orientations que nous partageons tous autour de cette table, la volonté d'aider l'ensemble des acteurs culturels qui font la richesse du 1<sup>er</sup>.

C'est bien les délibérations qui ne vont malheureusement pas dans le sens des acteurs du 1<sup>er</sup> qui nous posent question en tant qu'élus du 1<sup>er</sup>.

Je pense que vous pouvez le comprendre.

La MAPRAA, évidemment, j'entends vos raisons.

Mais pour nous, cela reste compliqué d'accepter que les subventions, quand bien même il en reste *via* les locaux et *via* les 15 000 euros votés, risquent de conduire à sa fermeture.

Vous l'aviez également dit en Commission.

C'est sûr que, en tant qu'élus du 1<sup>er</sup>, notre rôle est de les accompagner, de les soutenir et nous aurons donc tout de même du mal là-dessus.

Sur l'Opéra, c'est une excellente nouvelle le nouveau contexte de la Région qui permettra potentiellement de rouvrir le Péristyle.

L'Opéra, en tant qu'association, est, bien sûr, libre de prendre les décisions qu'il souhaite en conseil d'administration.

Je pense que, de la même manière, en tant qu'élus d'arrondissement, en tant qu'élus de proximité, nous sommes également libres de notre vote et de leur signaler que les élus locaux ne sont pas favorables à la fermeture de ce qui permet de lier l'Opéra aux habitants du 1<sup>er</sup>, et je pense que vous comprendrez donc que, par notre vote, nous cherchons à signaler à la direction que nous allons exactement dans le même sens que vous et il est important pour nous d'avoir une ouverture du Péristyle pour le festival et, comme nous leur redemandons à nouveau, la réouverture du Péristyle pour les danseurs.

Merci.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Madame PERRIN-GILBERT.

**Madame PERRIN-GILBERT**

Oui.

Merci.

Et je vois, de toute façon, que nos regards convergent et que nous allons dans le même sens.

Mais, juste par rapport à la MAPRAA, moi mon souci n'est pas la MAPRAA en tant que telle.

Moi, mon souci, c'est le soutien réel apporté aux artistes plasticiens.

Mon sujet n'est pas de soutenir telle ou telle ou telle structure à tout prix.

Mon souci est le service rendu et l'accompagnement des artistes et c'est là où, encore une fois, je défendrai ce besoin d'accompagnement des artistes plasticiens, y compris sur le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Et je vous rejoins complètement.

La question est de savoir quel est le bon outil – pardon de parler comme cela – pour accompagner les artistes.

C'est ma seule préoccupation.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Je vois, à la durée de ce débat, que nous avons besoin de temps dédiés pour discuter sur les sujets Culture du 1<sup>er</sup> arrondissement qui nous mobilisent tout particulièrement et qui sont particulièrement importants dans l'identité de ce territoire et dans ses activités, aussi, au quotidien.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais vous proposer donc de passer au vote.

**Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023**

Nous allons voter, bien sûr, séparément chacune des délibérations après avoir eu les explications des uns et des autres.

Donc, pour la délibération 4374 concernant la programmation « Tout l'monde dehors ! ».

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

Donc nous avons un « pour » à l'unanimité.

Concernant la délibération 4280 sur les Jeudis des Musiques du Monde.

Pour donner un avis favorable à cette délibération :

Qui vote contre ?

Nous avons deux votes « contre ».

Qui s'abstient ?

Trois abstentions.

Qui vote pour ?

Merci.

Merci beaucoup.

Concernant la délibération 4283 pour la subvention Jazz à Cours et à Jardins.

Pour donner un avis favorable à cette délibération :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Merci beaucoup.

Donc nous avons un vote « pour » à l'unanimité si j'ai bien compté.

Merci beaucoup.

Pour la 4414, subvention de fonctionnement à 17 structures culturelles dont la MAPRAA dont nous avons discuté.

Pour donner un avis favorable à cette délibération :

Qui vote contre ?

Deux votes « contre ».

Qui s'abstient ?

Merci.

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

L'avis est favorable.

Concernant la délibération 4442 sur le versement d'une subvention complémentaire de 300 000 euros à l'Opéra national de Lyon.

Pour donner un avis favorable à cette délibération :

Qui vote contre ?

Nous avons deux votes « contre ».

Qui s'abstient ?

Six abstentions.

Merci.

Qui vote pour ?

Et six votes « pour ».

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Donc six votes « pour ».

L'avis est favorable.

Je vous remercie.

Concernant la 4656 pour la redevance de loyer pour « Guimet », pour la mise à disposition pour l'association Spacejunk.

Pour donner un avis favorable à cette délibération :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

Donc l'avis est favorable à l'unanimité, je vous en remercie.

Après ce débat très riche et important, je redonne la parole à Yves BEN ITAH pour nous parler de la délibération 4312 concernant le festival « Entre Rhône et Saône ».

**13 - 2023-3142-CMMA1-015 – Yves BEN ITAH - Attribution de subventions pour la programmation de la deuxième édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 30 juin au 2 juillet 2023 - Approbation de conventions**

Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Donc il s'agit d'une attribution de subvention pour la programmation de la deuxième édition du festival « Entre Rhône et Saône » qui aura lieu cette année, du 30 juin au 2 juillet.

Cette subvention permettra à cette deuxième édition, je l'espère, de trouver toute son ampleur de cette belle idée et de mettre en valeur nos deux fleuves et, surtout, de poser cette question qui est cruciale par les temps qui courent : cette question de l'eau et d'accès à l'eau.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Au moment où la Métropole de Lyon met en place une régie directe de l'eau, où dans ces périodes de sécheresse un peu accrue, nous sommes confrontés à cela, il est important de fêter cet élément absolument vital.

Et donc, j'espère pouvoir, au prochain Conseil d'arrondissement, vous présenter la programmation.

Là, pour l'instant, c'est une subvention pour pouvoir mettre en œuvre cette programmation.

Je vous demanderais d'amener un avis favorable à cette délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci. L'avis est favorable à l'unanimité.

Si j'ai bien retenu, il est apparu des actions de ce festival, des actions des Subsistances dont le programme est dévoilé, ce soir, sur le site des Subsistances, autour de ce thème du bleu.

Nous allons à présent passer à un autre thème, celui de la nature en ville, et je passe la parole à Mathilde CORTINOVIS pour nous présenter les délibérations.

### **Nature en ville**

14 - 2023-3105-CMMA1-034 – Mathilde CORTINOVIS - Développement des actions en faveur de la Gestion citoyenne de la nature en ville : jardins de rue, chantiers participatifs, cogestion - Mise en place d'une convention de bénévolat

Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Les habitants des villes aspirent de plus en plus à un environnement vert et apaisé, mais également à la participation active dans la gestion de leur environnement, dans un souci de se réapproprier des espaces de nature.

Les jardins de rue, que vous connaissez peut-être, qui ont été mis en place par la direction biodiversité et nature en ville dès 2005, sont une première réponse à ces aspirations.

Leur nombre a d'ailleurs significativement augmenté ces dernières années.

Par ailleurs, des plantations participatives, organisées depuis plusieurs années avec les enfants des écoles, commencent également à voir le jour avec des collectifs d'habitants et, par exemple, sur les vergers urbains créés annuellement dans chaque arrondissement.

Même si la Ville de Lyon a été précurseur sur ces actions, il est essentiel aujourd'hui de proposer une évolution des modes de gestion citoyenne et ainsi aller plus loin, avec d'autres formes participatives.

Il apparaît nécessaire que ces modes de gestion citoyenne puissent faire l'objet d'un cadre, mais aussi d'une communication et d'une animation qui soient adaptées.

Donc afin d'accompagner les actions de gestion citoyenne liées à la biodiversité et à la nature en ville, il est proposé de les articuler autour de trois axes.

Donc le premier, c'est l'organisation de chantiers participatifs, comme on le fait déjà.

Des actions de cogestion entre habitants et professionnels de la direction.

Et enfin, la gestion complète de sites de végétalisation par les habitants et les habitantes.

Donc les chantiers participatifs vont permettre de mobiliser les habitants sur des actions spécifiques.

Par exemple, en faisant appel au bénévolat autour de plantations participatives,

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

en collaboration avec les équipes de jardiniers, ou des ateliers de gestion de la biodiversité, par exemple sur l'entretien d'une mare ou d'une haie sèche.

Ensuite, le deuxième qui est la cogestion.

Cela pourra concerner notamment la gestion des vergers urbains, dont j'ai déjà parlé, pour lesquels la conduite technique sera toujours réalisée par les jardiniers mais pourra être complétée par des actions menées par des collectifs d'habitants et d'habitantes, selon des modalités à définir au cas par cas, par exemple pour des animations ou des organisations de récolte de ces vergers.

Enfin, la gestion intégrale de sites confiée à des collectifs ou des associations permettra à ses habitants d'être pleinement acteurs de la végétalisation de la ville, dans un cadre fixé par la collectivité.

Par exemple, les dispositifs des jardins familiaux et jardins partagés qui entrent déjà dans ce cadre, les jardins de rue – dont on a parlé – qui consistent principalement à la création de microimplantations florales, la gestion de pieds d'arbres ou des bacs sans fonds.

Et puis là, on parle aussi de nouvelles formes de gestion, avec des nouveaux acteurs, qui seront rendues possibles afin de permettre une appropriation complète d'une parcelle végétalisée par un collectif, pour sa gestion dans la durée.

Donc afin de favoriser l'implication citoyenne dans la végétalisation de notre ville, je vous propose mes chers coélus d'adopter les dispositions suivantes.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Eh bien donc, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

Donc l'avis est favorable à l'unanimité.

**Monsieur Noé FROISSART**

Oui.

J'en profite pour signaler que Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, du coup, comme elle l'avait annoncé, quitte la séance et donne son pouvoir à Malika HADDAD GROSJEAN qui sera donc responsable de voter pour deux.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Donc je redonne la parole à Mathilde CORTINOVIS pour la seconde délibération concernant la nature en ville.

**15 - 2023-2957-CMMA1-035 – Mathilde CORTINOVIS - Programmation financière 2023 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros**

Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je continue avec bonheur à vous parler de végétalisation et de participation citoyenne avec cette délibération qui est, cette fois, centrée sur les jardins partagés.

Donc ces jardins partagés qui ont largement confirmé leur rôle majeur de développement de lien social et de dynamisation des quartiers.

Ces jardins partagés s'intègrent pleinement dans la trame verte de Lyon et constituent des réservoirs de biodiversité significatifs en milieu urbain.

Véritables outils de l'agriculture urbaine, les jardins partagés permettent la culture de fruits, de légumes, d'herbes aromatiques et demeurent un mode de

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

production non négligeable que nous souhaitons favoriser dans les prochaines années.

La programmation financière qui est proposée pour 2023 concerne à la fois le soutien aux jardins partagés et un soutien aux initiatives associatives en faveur de la sensibilisation et de la promotion de l'agriculture urbaine.

Je vais vous parler uniquement des projets qui concernent le 1<sup>er</sup>.

On en a deux.

Il y a celui de la régie de quartier 124 Services, au travers du jardin Ornano, un jardin partagé.

Les projets qui sont subventionnés, aujourd'hui, sont ceux de consolidation d'un groupe d'habitants qui est impliqué, la formation à la permaculture et également de l'achat de mobilier pour développer, justement, cet accueil d'habitants.

Le second projet est celui des Pentes Vertes qui ont un projet d'économie d'eau au jardin de la Vieille Benoîte avec l'installation d'oyas dans les parcelles du jardin et l'achat d'équipement.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement pour ce projet de délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Je propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui voté pour ?

Merci beaucoup.

Donc l'avis est favorable à l'unanimité.

Cette délibération sur les jardins partagés complète bien la première sur la gestion citoyenne de la nature en ville.

Cette approche a été présentée, la semaine dernière, par le maire de Lyon et son adjoint, Gautier CHAPUIS, à l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue sur la place Sathonay.

Le 1<sup>er</sup> arrondissement, qui a cette réputation d'être un arrondissement très minéral, est quand même à citer en exemple sur les avancées concernant la nature en ville.

Pour information, depuis le début du mandat, nous avons pu réaliser six opérations sur le 1<sup>er</sup> arrondissement avec 770 m<sup>2</sup> de surfaces végétalisées créées dont cinq rues et, également, la végétalisation sur la façade de la mairie d'arrondissement qui est aussi une nouvelle technique, une nouvelle approche qui nous permettra, j'espère, de végétaliser davantage de surfaces sur la partie verticale de la ville.

Nous avons également pu créer trois vergers d'arrondissement, trois nouveaux vergers sur l'arrondissement : le verger rue Bodin Magneval, nommé verger Solitude ; le verger dans le square Croix Paquet ; et également un dans le jardin de la montée de la Butte qui a été planté par les enfants de l'école Victor Hugo.

Les enfants des écoles ont été également associés sur les autres vergers.

Le plan nature, c'est près de 141 millions d'euros sur toute la ville, et il continue à se déployer pour atténuer les effets du réchauffement climatique dans la ville, développer aussi les habitats pour le vivant, pour la nature en ville, et embellir aussi le cadre de vie pour les habitants, mettre en valeur aussi le patrimoine de la ville dont nous héritons et que nous voulons pouvoir transmettre dans des bonnes conditions.

Nous allons passer à présent à l'examen d'autres délibérations alors qui vont encore parler de la culture, cette fois dans les volets politique de la ville, et je vais redonner la parole à Yves BEN ITAH pour nous présenter la délibération 4482 sur cette programmation financière de la politique de la ville sur le volet Culture.

**Politique de la ville**

**16 - 2023-2960-CMMA1-021 – Yves BEN ITAH - Programmation financière 2023 au titre du volet culture de la politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant de 361 600 euros**

Tout à fait, Madame la Maire, chers collègues.

Il s'agit d'une délibération sur la programmation financière 2023 au titre du volet culture de la politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques.

Attribution de subventions à différentes associations pour un montant de 361 600 euros.

Dans ces divers projets autour de la question de la politique de la ville qui sont, la plupart du temps, centrés sur les quartiers QPV.

Notre 1<sup>er</sup> arrondissement n'est plus classé en tant que QPV.

Et donc on a un certain nombre d'acteurs de notre arrondissement qui, néanmoins, participent et montent un certain nombre de projets.

Je pense notamment à la compagnie La Louma qui est montée de la Grande-Côte et qui développe un projet qui s'appelle « Un quartier en veille dans la ville ».

Je voulais aussi signaler le projet, qui n'est plus un projet mais qui est un événement organisé par le théâtre du Grabuge et la MJC Laënnec-Mermoz, c'est les Rencontres des arts participatifs.

Vous savez qu'on est attachés à cette question des spectacles participatifs.

Le fait qu'il y ait un événement dans ce cadre-là, organisé par cette compagnie qui a l'habitude de monter de très, très beaux spectacles participatifs, je voulais les signaler.

Et puis, toujours, le travail de la Maison des Passages sur leur projet qui est pour la deuxième année, qui s'appelle « Rêver la vie ».

Je vous passe, il y a des dizaines et des dizaines de projets.

Et tant mieux.

Je tenais quand même à signaler que de très nombreux projets sont portés par les MJC de Lyon et les centres sociaux, et rappeler le rôle essentiel de ces structures d'éducation populaire qui, pour beaucoup, souffrent en ce moment, et qui ont besoin d'être un peu relancées, réactivées et reconnues comme des acteurs majeurs, notamment sur la question de la jeunesse.

Je vous demanderais d'apporter un avis favorable à cette délibération.

Merci.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Donc je propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Donc toujours sur la politique de la ville, je donne la parole à Madame HADDAD GROSJEAN pour nous parler de volet socio-éducatif.

**17 - 2023-2961-CMMA1-020 – Malika HADDAD GROSJEAN - Programmation financière 2023 au titre du volet socio-éducatif de la politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 172 613 euros**

[inaudible – micro éteint] [01:26:05 – 01:26:28]

... des territoires de la géographie prioritaire.

Le 1<sup>er</sup> arrondissement est assez particulier parce qu'il a été retiré de ces quartiers prioritaires ou, plus exactement, il ne fait plus partie de ce qu'on appelle les QPV.

Et, pour cause, bien sûr, la gentrification du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Il n'en demeure pas moins qu'il persiste des poches de fragilité sociale, mais pas que.

C'est pourquoi la Ville de Lyon ne veut pas, et en tout cas, la mairie du 1<sup>er</sup> avec vous, Madame la Maire, nous tenions à ce qu'il y ait cette vigilance, ou à la rencontre des services ou à la rencontre de l'élu délégué, à ce que ce 1<sup>er</sup> arrondissement ne soit pas oublié et que ces poches de fragilité ne passent pas inaperçu au regard du revenu médian qui préside à la qualification de ces territoires.

En raison de cette vigilance, la Ville de Lyon continue à soutenir un certain nombre d'associations qui accompagnent les plus fragiles.

Dans le cadre de cette délibération 4452 – je ne vais pas citer tout ce qui se fait ailleurs, mais uniquement pour le 1<sup>er</sup> arrondissement –, donc c'est l'association La Louma qui est connue pour l'accompagnement, le soutien aux populations les plus fragiles qui va bénéficier – si, bien sûr, l'avis est favorable et si la délibération passe au Conseil municipal – d'une subvention (mais ce n'est pas la seule) d'environ 11 000 euros pour deux projets particuliers : des ateliers multimédias en direction des enfants et des adolescents et, bien sûr, l'accompagnement à la scolarité.

Et là, ce qui est particulier, c'est que c'est de l'accompagnement et du soutien individuels et nous savons combien cet accompagnement est fondamental parce que c'est dans les familles les plus éloignées de l'accès aux droits, les plus fragiles où l'on enregistre un taux important de décrochage scolaire qui conduit, bien sûr, au désœuvrement, voire même à certaines difficultés beaucoup plus graves.

Je serais ravie que vous donniez un avis favorable à ce projet de délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante concernant des subventions au titre de l'hospitalité.

#### **Solidarités et inclusion sociale**

**18 - 2023-3110-CMMA1-005 – Malika HADDAD GROSJEAN - Attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 53 300 euros - Exercice 2023**

[Inaudible – micro éteint] [01:29:57 – 01:30:22]

... la culture, l'apprentissage de la langue et l'emploi, ainsi pour favoriser l'accès au droit et à l'information.

Donc le soutien de la Ville à toutes ces associations qui font vivre l'hospitalité ou qui font vivre la culture de l'hospitalité sur le territoire.

Pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, j'ai envie de citer l'association ACT FOR REF qui est une jeune association qui a bénéficié, pour rappel, d'une subvention pour la première fois depuis que nous sommes arrivés.

Cette association est une association d'aide de premières nécessités aux personnes en situation de migration, et qui réalise des actions de solidarité au

niveau local, mais aussi au niveau international.

Je voudrais rappeler que l'association ACT FOR REF, nous l'avons accueillie pour deux évènements, ici, à la mairie du 1<sup>er</sup>.

La première fois, c'était à la salle Diderot et la deuxième fois – je me rappelle très bien –, c'était le 9 juillet 2022, ici, à la salle du conseil, dans le cadre de leur projet qui s'appelle « De tout cœur avec l'Europe », en partenariat avec une association autrichienne – je vais essayer de dire le nom – « PatInnen für alle ».

Voilà, c'est du germano-anglais.

Alors, donc ce projet « De tout cœur avec l'Europe », c'est un échange à la fois de pratiques, c'est un échange d'expériences mais c'est surtout de la parole donnée aux personnes en situation d'exil de raconter leurs expériences, leur parcours d'exil.

Je le dis avec beaucoup de sourire parce que, généralement, même si c'est des parcours assez difficiles, c'est des parcours quelques fois tragiques mais souvent qui se terminent bien et je pense que dans ce climat un peu d'hostilité ambiante, dans le recul de la démocratie que vous rappeliez tout à l'heure en propos introductif, Madame la Maire, c'est qu'il y a quand même un certain nombre de valeurs qui fonctionnent encore grâce à des associations engagées, grâce à des habitants engagés, mais aussi avec les habitants, nous, les élus, c'est parce que nous avons été aussi choisis pour les accompagner et les soutenir parce que nous partageons ces mêmes valeurs.

Ensuite, la deuxième association que j'ai envie de citer, c'est Passerelles Buissonnières qui est une association qui accompagne les femmes en situation de rupture sociale, des femmes en situation d'exil aussi et des femmes qui sont atteintes de pathologies graves et nous savons très bien que les personnes en situation d'exil n'ont pas accès facile à la santé et certaines pathologies s'aggravent par cette absence ou ces blocages, des obstacles qu'elles rencontrent pour l'accès à la santé.

Donc je souhaite votre avis favorable.

Vu vos sourires, je pense qu'il est acquis.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Eh bien, pour cette politique d'hospitalité, je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime dont on ne doutait pas dans cet arrondissement qui est tant attaché à l'hospitalité et à la défense, aussi, des droits des étrangers.

Je vous redonne la parole, Madame HADDAD GROSJEAN, pour des subventions à des actions en faveur de personnes en difficulté.

19 - 2023-3212-CMMA1-006 – Malika HADDAD GROSJEAN - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 1 241 000 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

[inaudible – micro éteint] [01:34:33 – 01:34:38]

... mais je parle tellement fort que je n'ai pas besoin de micro même si je vais le faire quand même.

[rires]

Alors, dans cette délibération, nous allons voir que les politiques de solidarité de la Ville de Lyon ont été renforcées, en 2023, au travers un certain nombre d'aspects.

D'abord, à travers l'action du Centre Communal d'Action Sociale, le CCAS, et l'installation du Pôle d'hébergement et de lutte contre le sans-abrisme – ce qu'on

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

appelle le « Pôle + » – , mais aussi à travers le soutien à la vie associative qui agit en direction des publics les plus fragiles par des subventions d'un montant, très important, qui est de 1 241 000 euros.

Alors, ces soutiens financiers sont destinés à des actions, par exemple, de mise à l'abri des enfants lyonnais et leurs familles, de mise à l'abri des mineurs non accompagnés.

Il convient de le souligner très fortement, parce que le 1<sup>er</sup> arrondissement est un arrondissement, bien sûr, qui est très attaché à l'hospitalité et qui accueille, justement, en majorité les mineurs non accompagnés.

Nous avons accompagné, la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, donc les collectifs de soutien aux MNA pour la mise à l'abri d'un certain nombre de jeunes avec le soutien de la Ville.

Ces soutiens et ces subventions qui sont alloués à différentes associations intègrent, en partie, la mise à l'abri de ces jeunes mineurs non accompagnés, mais pas que.

En faisant de l'accès aux droits fondamentaux pour toutes et tous sa priorité, la Ville de Lyon et son CCAS ont fait le choix de protéger les personnes les plus vulnérables en soutenant une vie associative très investie, par un soutien financier en direction des structures intervenant auprès des publics diversifiés, notamment sur le champ de l'alimentation, comme le soutien à l'épicerie solidaire, l'accueil et l'accompagnement social, mais aussi par les modalités d'interventions indispensables pour aller à la rencontre des publics les plus marginalisés où le lien est très difficile à construire.

Je tiens à souligner qu'au passage, nous avons accueilli aussi, à la mairie du 1<sup>er</sup>, mais dans toute la ville, la deuxième édition de la Nuit de la Solidarité.

Donc la première a eu lieu en janvier 2022 et la dernière, c'était en avril écoulé.

Il est à préciser que des conventions relatives à plusieurs subventions proposées, dont le montant est supérieur à 23 000 euros, seront signées avec les associations bénéficiaires.

On peut évoquer rapidement la Banque alimentaire, les Restaurants du Cœur,

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

ALIS, qui est sur notre arrondissement, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris, LAHSo, Le MAS, la Fondation AJD, Alynea, Habitat et Humanisme, etc., le Secours populaire, il faut aussi le souligner.

Toutes ces subventions, toutes ces aides qui sont importantes contribuent à la solidarité, au lien social, à la réinsertion et à l'accès aux droits.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Merci.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Nous avons un avis favorable à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Pour la délibération suivante, 4216, Madame HADDAD GROSJEAN, vous ne pourrez pas prendre part au vote ou présenter cette délibération donc je vais donner la parole à Mathilde CORTINOVIS.

Comme vous l'entendez, j'arrive un peu au bout de ma voix moi aussi, donc je vais laisser, Madame la 1<sup>re</sup> Adjointe, poursuivre aussi l'animation du débat.

Merci beaucoup.

**20 - 2023-3109-CMMA1-007 – Madame Mathilde CORTINOVIS - Attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations pour un montant de 238 775 euros - Exercice 2023**

Merci, Madame la Maire, pas de souci.

Mes chers collègues, la Ville de Lyon est engagée dans une politique transversale et intégrée d'égalité qui se décline dans l'ensemble de ses politiques publiques, de l'emploi à la culture, du sport à l'éducation, de l'aménagement urbain à la commande publique.

Sa politique s'articule autour de deux axes structurants.

Le premier, c'est la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de stigmatisation, qu'elles soient liées au genre, à l'origine, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'état de santé ou encore à la situation de handicap.

Le deuxième, c'est la promotion des droits des femmes, de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences exercées à leur encontre.

Cette politique se traduit par un certain nombre d'actions et de dispositifs relevant de l'accès aux droits et à l'offre de permanence juridique, de la prévention des discriminations dans l'accès à l'emploi, de la lutte contre les violences LGBT-phobes et de la promotion de l'égalité femmes-hommes par la démarche d'une budgétisation sensible au genre, la prise en compte du genre dans l'aménagement urbain, l'organisation d'évènements pour sensibiliser et donner de la visibilité aux inégalités et violences vécues par les femmes.

Cet engagement se structure également autour d'une politique de subvention conséquente qui vise à soutenir les nombreuses associations et structures locales qui se mobilisent sur le territoire afin de garantir à chaque personne, quelle que soit sa situation, la pleine étendue de ses droits, en s'inscrivant dans une dynamique de partenariat avec la Ville de Lyon.

Pour l'année 2023, ce projet de délibération propose une enveloppe d'un montant de 238 775 euros qui est dédiée à de nombreuses structures lyonnaises.

Je vous propose, aujourd'hui, de nous concentrer sur les associations du 1<sup>er</sup> arrondissement et les projets qui sont concernés par les subventions.

Le premier, c'est l'association HF pour son action de promotion et de mobilisation en faveur de l'égalité hommes-femmes dans les arts et la culture, ainsi que des permanences d'information, d'écoute et d'orientation pour les personnes

victimes de violences sexistes et sexuelles dans les métiers de l'art et de la culture.

Seconde structure, c'est le CIDFF qui accueille, informe et accompagne des femmes dans les domaines de l'accès aux droits, de l'insertion professionnelle, de la formation et qui aide les femmes victimes de violences.

La troisième structure, c'est l'association Femmes Contre les Intégrismes pour ses actions de promotion des droits des femmes, de l'égalité, la mixité, la laïcité et la lutte contre les intégrismes et les entraves aux droits des femmes et ainsi, plus spécifiquement, sur un projet qui concerne l'organisation de conférences-débats portant sur la situation des femmes en Iran et en France, sur les droits des femmes et la représentation d'une pièce de théâtre.

Enfin, la dernière structure, c'est Filactions qui mène des actions de prévention des violences sexistes, sexuelles et conjugales auprès des jeunes, des professionnels et du grand public.

Il s'agit de sujet graves et systémiques et, pour lutter contre ceux-ci, nous avons besoin d'actrices et d'acteurs de terrain qui les maîtrisent bien et que je tiens à remercier pour leur travail.

Vous l'aurez compris, je vous invite à voter favorablement pour l'ensemble de ces subventions.

Il faut que j'enchaîne moi-même ?

OK.

Je vous invite, du coup, à procéder au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Ce projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Je reprends le fil des délibérations et je vais, à présent, passer la parole à Benoît, conseiller au Handicap, afin de présenter une subvention concernant l'attribution

## **Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023**

de subventions au titre de la politique du handicap.

**21 - 2023-3111-CMMA1-008 – Monsieur Benoît SCIBERRAS - Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 111 600 euros - Exercice 2023**

Mesdames et Messieurs, depuis près de 50 ans, les droits des personnes handicapées ont connu de grandes avancées, inscrits dans les textes internationaux, dans la Convention internationale des droits des personnes handicapées de l'ONU adoptée en 2006.

Cette convention constitue à la fois l'horizon à atteindre, tant il reste à faire, et le référentiel dans lequel inscrire l'action pour respecter les droits fondamentaux des personnes handicapées et parvenir à l'égalité.

La France compte plus de 12 millions de personnes handicapées et près de huit millions de personnes aidantes.

Ces chiffres importants témoignent des enjeux autant que des moyens qui doivent être alloués.

Faire avec les personnes handicapées doit permettre d'impliquer pleinement les personnes concernées dans l'accès à leurs droits, à leur citoyenneté et à leur autonomie et à leurs choix de vie.

C'est pourquoi la Ville de Lyon conçoit sa politique du handicap en lien et en concertation avec sa Commission communale d'accessibilité qui rassemble une soixantaine d'associations et de structures locales représentant tous les handicaps : physique, visuel, auditif, psychique, mental et cognitif.

Elle se réunira demain après-midi dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Dans ce cadre, la Ville déploie une politique transversale qui vise l'effectivité des droits et l'accessibilité universelle dans tous ses domaines de compétences, qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation, à la culture, au sport, aux équipements et aux espaces publics.

Son engagement passe également par une politique de subvention qui vise à soutenir les associations locales œuvrant avec et auprès des personnes pour

l'accès à leurs droits, à l'école, à la culture, au sport, à l'emploi, pour interpeller et améliorer la prise en compte du handicap dans toutes les sphères de la vie quotidienne et pour sensibiliser les habitants et les habitantes à ce sujet.

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement :

- l'AVIAM (aide aux victimes d'accidents médicaux et à leurs familles). Fonctionnement général de l'association pour un montant de 600 euros ;
- la compagnie ON OFF – Accompagnement au développement, à la création, l'organisation et la diffusion de spectacles vivants et visuels avec un intérêt particulier à la culture sourde dans le domaine artistique. Fonctionnement général de l'association pour un montant de 2 000 euros.

Je vous propose donc de répondre favorablement aux demandes de subventions pour la mise en œuvre des actions présentées.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup, Monsieur SCIBERRAS, pour cette présentation.

Je vous invite donc maintenant à passer au vote.

Est-ce qu'il y a des questions, demandes d'intervention ?

Oui, Madame Fatima BERRACHED, je vous laisse la parole.

**Madame Fatima BERRACHED**

Je voudrais juste faire une petite remarque sur le sujet du handicap.

D'une part, des associations nationales ont refusé d'être présentes à la réunion triennale – c'est comme cela qu'on dit, je crois – avec le président de la République du 26 avril, ce qui montre quand même les manquements de l'État pour avancer sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Et je souhaite aussi faire un complément concernant les applications métier qui doivent être déployées dans les collectivités territoriales puisque celles-ci se doivent d'être conformes aux normes d'accessibilité, et les éditeurs, ou du moins certains éditeurs, se refusent à rendre leurs applications conformément aux normes

d'accessibilité.

Si l'État imposait aux éditeurs numériques de mettre les applications, on arriverait à déployer des applications conformes et permettre aux agents en situation de handicap de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup pour cette prise de parole.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Oui.

Je vous laisse la parole, Monsieur SOUVESTRE.

**Monsieur David SOUVESTRE**

Excusez-moi.

Parce que Benoît ne l'a pas fait et il est bien engagé dans l'organisation de cet événement.

Le forum associatif du 9 septembre prochain portera principalement sur la thématique du handicap qui sera l'occasion de mettre à l'honneur les associations que vient de citer notre collègue et également de continuer à sensibiliser les Lyonnaises et les Lyonnais, les habitantes et habitants du 1<sup>er</sup> à ces sujets-là.

Voilà, c'est une petite précision.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci pour cette précision.

**Monsieur Benoît SCIBERRAS**

Je voulais rajouter que je n'avais pas précisé le montant des subventions pour toute la ville de 111 600 euros.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci pour cette précision.

Je voulais juste rebondir sur ce que disait David SOUVESTRE.

Effectivement, par rapport au forum des associations et à l'inclusion de la thématique du handicap qui nous a été soumis, en fait, par le Conseil territorial, qui est une structure, une instance démocratique locale qui a travaillé sur ce sujet-là et qui nous a demandé en Conseil d'arrondissement, effectivement, d'avoir des actions de favorisation et de sensibilisation aux différentes formes de handicap.

Je suis ravie de voir que le projet avance sur le forum des associations auquel vous êtes, évidemment, bien tous et toutes conviés, le 9 septembre.

Ceci étant dit, je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autre proposition de prise de parole.

Parfait.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Le projet est donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous allons maintenant parler insertion et je vais laisser la parole à mon collègue, Bertrand PINOTEAU, pour parler de la politique emploi et insertion professionnelle.

#### **Emploi et insertion professionnelle**

**22 - 2023-2955-CMMA1-032 – Monsieur Bertrand PINOTEAU** - Programmation financière 2023 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 513 560 euros

Merci, Madame la 1<sup>re</sup> Adjointe, mes chers collègues.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Je vous propose donc d'examiner rapidement cette délibération relative à l'attribution de subventions aux acteurs de proximité du réseau associatif pour soutenir des actions complémentaires aux services de la Maison métropolitaine pour l'emploi et l'insertion, la MMI'e, ou encore de la Mission locale de Lyon, ou de l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale ALLIES.

Pour l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle, la Ville de Lyon agit, en effet, en complément des dispositifs nationaux, régionaux et métropolitains existants, dans le but d'articuler les actions au plus près du terrain et des besoins.

Les jeunes, les femmes, les seniors, en particulier, sont les publics cibles identifiés, clairement identifiés depuis le début de notre mandat.

Les cinq axes que nous avons définis, dès 2021, pour les actions subventionnées sont maintenus pour la programmation 2023 :

- Alors, premier axe, le diagnostic en aller vers, au sens d'aller vers les publics en difficulté ;
- Deuxième axe, la mise en activité professionnelle ;
- Troisième axe, l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale ;
- Quatrième axe, la levée des freins à l'employabilité, y compris aux plans social, santé, logement, mobilité, culture, etc. ;
- Enfin, cinquième axe, la promotion de l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations.

Une vingtaine de structures sont concernées par cette programmation 2023, pour un total financier de 514 000 euros environ, soit un montant identique à celui de 2022.

Cinq de ces structures retenues sont basées dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, même si leur champ d'action est en général beaucoup plus vaste, et pour ces cinq structures, on note un total de subvention d'environ 130 000 euros.

Donc, je vais quand même parler de ces structures.

Sur l'axe 1 « aller vers », ALIS, dont Malika HADDAD GROSJEAN a parlé sur un autre domaine tout à l'heure, donc qui axe là ses actions sur l'accueil, le diagnostic

et l'entretien des personnes sans domicile stable présentes sur le territoire des pentes de la Croix-Rousse.

Sur l'axe 2 « mise en activité professionnelle », la Régie de quartier 124 Services qui œuvre pour la mise en situation de travail, la préparation à l'accès à l'emploi et met en place de nouvelles actions pour les femmes avec enfants, en lien avec les crèches notamment, et, par ailleurs, travaille sur le lien générationnel.

Sur l'axe 4 « lever les freins à l'employabilité », une première association bien connue ici aussi, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) qui assiste les jeunes de 18 à 30 ans sur toutes les questions relatives au logement depuis la recherche, l'accès et même donc, jusqu'au suivi du maintien dans le logement.

Sur l'axe 4 toujours, ANEPA Tremplin.

J'attendais vos réactions puisqu'on disait Tremplin ANEPA auparavant, mais ils ont décidé récemment d'inverser leur nom, donc on dira désormais – c'est nos voisins, ils sont tout près d'ici – ANEPA Tremplin.

Donc avec la poursuite de deux actions déjà engagées sur les années précédentes – je vais y revenir, pas y revenir trop dans le détail –, une action de café-culture et une action sur les ateliers linguistiques qui s'appellent Alpha'Job, qui concernent les bases de la langue française écrite et orale pour être plus autonome dans le développement de sa vie personnelle et professionnelle.

Et enfin, sur l'axe 5 « égalité professionnelle et prévention des discriminations », le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) avec en particulier, une action intitulée « Femme, mère, le chemin vers l'autonomie » basée sur un accompagnement individuel, comme le soulignait Malika, souvent nécessaire dans des cas de difficultés importantes.

Donc, un travail remarquable mené par ces associations très impliquées avec lesquelles nous échangeons régulièrement, notamment à travers les Commissions d'insertion communes au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup> arrondissements.

Et si en 2022, on a pu voir sur notre territoire le nombre de demandeurs d'emploi légèrement reculer – puisqu'on a noté une baisse de 4,1 %, sur un an, des

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

demandeurs d'emploi, fin de mois –, il va de soi que les efforts doivent être poursuivis.

Bien évidemment, je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup, Monsieur PINOTEAU, pour cette présentation.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous allons maintenant parler de santé, et pour cette première délibération, je ne vais pas donner la parole à David SOUVESTRE qui est l'adjoint, normalement, en charge de ces questions-là, car il est au conseil d'administration d'une des structures que nous souhaitons subventionner ; et donc, je vais donner la parole à Lucie PERRIN pour présenter ce projet de délibération.

### **Santé**

**23 - 2023-2956-CMMA1-004 – Madame Lucie PERRIN - Programmation financière 2023 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise**  
- Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant de 263 700 euros

Merci.

Chers collègues, sachant que la délibération présentée contient le versement de subventions aux centres sociaux du territoire, je prends, comme Mathilde CORTINOVIS l'a dit, le relais de David SOUVESTRE et Malika HADDAD

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

GROSJEAN qui ne peuvent pas prendre part au débat de cette délibération puisqu'ils siègent au conseil d'administration.

Depuis le début du mandat et notre élection, garantir la bonne santé des habitants et des habitantes est une priorité.

C'est l'objectif du dernier Contrat Local de Santé signé le 10 janvier dernier.

Dans ce cadre, les objectifs de l'appel à projets lancé en fin d'année 2022, à destination des acteurs intervenant sur le territoire concerné par la politique de la ville et auprès des personnes les plus vulnérables, se déclinaient ainsi :

- 1) Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous ;
- 2) Développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé ;
- 3) Favoriser un accès à la santé et aux droits de santé pour tous.

Je vous propose donc d'accorder des subventions aux associations du 1<sup>er</sup> s'inscrivant dans ces objectifs.

ALIS, Association lyonnaise d'ingénierie sociale, au 2 petite rue des Feuillants, qui accompagne les personnes en difficulté vers la prévention et les soins, pour un montant de 25 000 euros.

Le Centre social de la Croix-Rousse Grand'Côte situé au 6 rue Pouteau, qui travaille autour de la santé et du bien-être des femmes, pour un montant de 2 000 euros.

La Passerelle d'Eau de Robec, située au 21 rue des Capucins, propose une épicerie sociale et solidaire.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans une délibération prochaine.

Je vous propose de leur accorder une subvention à hauteur de 14 000 euros.

ALS, l'Association de lutte contre le sida, située au 16 rue Pizay, et Spacejunk, située au 16 rue des Capucins, réseau unique de centres d'arts dédiés au street art.

La totalité des subventions proposées dans cette délibération s'élève à hauteur de 263 700 euros.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup pour cette présentation.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Non.

Je vous propose donc de passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Donc vous avez noté ?

**Monsieur Noé FROISSART**

Tout à fait.

Et Monsieur Benoît SCIBERRAS a dû nous quitter un petit peu plus tôt que prévu.

Il m'a donc laissé un pouvoir temporaire à Monsieur Jean Christian MORIN qui a effectivement voté à l'unanimité, des deux mains.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Le comptage des votes étant clos, je vous propose de passer au second projet de délibération qui concerne la santé et, cette fois-ci, je vais laisser la parole à David SOUVESTRE.

24 - 2023-3244-CMMA1-003 – Monsieur David SOUVESTRE - Approbation d'une convention de groupement de commande entre la ville de Lyon et le CCAS pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs

Merci, Madame la Maire adjointe, chers collègues.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Quelques chiffres pour expliquer l'importance de cette délibération.

Donc, en France, près de 50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque.

Le taux de survie après un arrêt cardiaque est de 8 %.

La prise en charge des victimes est une lutte contre le temps.

Plus l'intervention est rapide, plus le risque de séquelles est faible.

Chaque minute perdue représente 10 % de chances de survie en moins.

Elles deviennent pratiquement nulles après 10 minutes.

Ces décès ne sont pas une fatalité puisque des travaux scientifiques concluent que les taux de survie peuvent atteindre 70 à 85 % grâce à l'utilisation d'un défibrillateur dans les premières minutes.

Les dispositifs publics de défibrillation constituent des enjeux cruciaux pour le bon fonctionnement de la chaîne de survie avant que le SAMU intervienne.

Depuis le 28 juin 2018, la loi rend obligatoire l'installation de défibrillateurs automatisés externes, dits DAE, dans les établissements recevant du public.

En 2020, la Ville de Lyon avait 114 DAE dans ses équipements, nous sommes aujourd'hui à 386 DAE.

Toutes les mairies d'arrondissement, les piscines, les principaux établissements culturels et sportifs, les postes de police municipaux et les grands parcs sont ainsi équipés.

Avec cette délibération, la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent amplifier l'acquisition et l'installation de nouveaux DAE dans nos équipements.

L'installation de DAE est une chose, mais encore faudrait-il savoir s'en servir correctement.

L'enjeu, aujourd'hui, est la sensibilisation du grand public aux gestes de premiers secours et à l'utilisation des DAE.

## **Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023**

Un travail considérable de formation va être encore mené.

Je vais encore citer quelques chiffres.

Près de 70 % des arrêts cardiaques surviennent devant un témoin, mais seulement 20 % d'entre eux entreprennent une réanimation.

Consciente de ce problème, la Ville de Lyon s'engage à travers la Semaine des gestes qui sauvent qui s'organise avec la fédération française de cardiologie, qui aura lieu, cette année, du 9 au 30 mai.

L'objectif est de former le maximum de Lyonnaises et de Lyonnais à ces enjeux.

Consciente également de ce problème, la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement propose à ses habitantes et habitants, avec la Croix blanche de Lyon, une sensibilisation aux gestes qui sauvent lors de notre forum associatif qui aura lieu donc le 9 septembre cette année.

Et enfin, avec notre collègue, Fatima BERRACHED, on souhaite – et nous espérons que nous y arriverons d'ici la fin du mandat – initier des temps de sensibilisation dans nos écoles auprès des représentants de parents d'élèves, et également avec la Croix blanche de Lyon qui a proposé, il y a quelques semaines, ses services.

Donc, au regard de tous ces chiffres, de ces enjeux de santé publique, je vous saurais gré, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération et je vous remercie.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci, David SOUVESTRE, pour cette présentation qui a été très éclairante et que, je pense, tout le monde devrait pouvoir entendre.

Je vous propose donc de voter, s'il n'y a pas de prise de parole ?

Très bien.

Je vous invite à voter.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie.

Le vote est unanimement favorable.

Nous allons maintenant parler alimentation durable et je propose à Lucie PERRIN de présenter ses deux délibérations de façon groupée qui concernent à la fois les épiceries sociales et solidaires et le projet des subventions pour des projets d'alimentation durable.

#### **Alimentation durable**

**25 - 2023-3193-CMMA1-030 – Madame Lucie PERRIN - Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable**

**26 - 2023-3195-CMMA1-031 – Madame Lucie PERRIN - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 64 000 euros**

Merci beaucoup.

Je vais commencer par l'attribution des subventions à quatre épiceries sociales et solidaires.

Je présente cette délibération mais de nombreux collègues, dont David SOUVESTRE, auraient tout à fait pu le faire car les épiceries sociales et solidaires garantissent un accès à l'alimentation de proximité pour les personnes en situation de fragilité économique, mais elles participent aussi à l'éducation populaire et à la promotion de la santé.

Elles proposent une véritable solution à la lutte contre la précarité alimentaire puisque les prix de vente sont compris entre 10 et 50 % du prix réel.

Le public cible et les bénéficiaires sont orientés par des associations ou des acteurs publics comme le CCAS.

Au vu de l'inflation que nous connaissons depuis de nombreux mois, ces épiceries sont essentielles pour garantir une alimentation accessible et durable aux

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Lyonnais et Lyonnaises.

Elles connaissent d'ailleurs une augmentation de leur fréquentation puisqu'en 2023, environ 1 720 familles sont ainsi suivies par ces quatre épiceries sociales et solidaires contre 1 580 en 2022.

Au-delà de la subvention qui va être soumise au vote des élus, nous pouvons tous soutenir ces acteurs en devenant adhérent solidaire par une adhésion, du bénévolat ou par l'achat de produits à un prix plus élevé.

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, je vous propose de soutenir la Passerelle d'Eau de Robec à hauteur de 9 000 euros.

Située, comme je l'ai dit plus tôt, au 21 rue des Capucins, cette association a pour objectif d'accompagner les personnes en difficulté financière dans une démarche de solidarité et d'échange favorisant le lien social.

L'an dernier, l'épicerie sociale et solidaire a accompagné près de 351 Lyonnais et Lyonnaises, mais propose une offre accessible à toutes et à tous.

En effet, elle vend des produits avec une politique tarifaire distincte selon les ressources.

Au-delà de cette association, la délibération soumise au vote contient le versement d'une subvention à L'Olivier des Sages à hauteur de 5 000 euros, dans le 3<sup>e</sup>, l'Épicentre à hauteur de 7 000 euros, dans le 8<sup>e</sup>, et À la croisée des chemins à hauteur de 2 000 euros, dans le 8<sup>e</sup> également.

Je profite de cette délibération pour rendre hommage à Zohra FERHAT qui nous a quittés il y a quelques jours.

Zohra était directrice de l'association L'Olivier des Sages.

Je ne la connaissais pas particulièrement mais je connais ses nombreux combats.

Elle a choisi de dédier sa vie aux solidarités et plus particulièrement aux chibanis.

Nous la remercions et avons une pensée sincère pour elle et sa famille.

Comme vous vous en doutez, je vous invite à donner un avis favorable à cette

subvention plus que jamais importante étant donné le contexte économique.

Je passe tout de suite à la deuxième délibération.

Avec les mêmes objectifs que la délibération précédente, le 15 décembre 2022, la Ville de Lyon a lancé un appel à projets pour soutenir les projets contribuant à un système alimentaire inclusif, de qualité et en circuit court.

Cet appel à projets s'inscrit dans l'engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale : favoriser la relocalisation de notre alimentation, ainsi qu'une plus grande accessibilité à une alimentation de qualité, saine, biologique et durable pour toutes et tous.

Cet appel à projets comprend trois axes : accompagner l'ouverture d'espaces dédiés à l'alimentation sociale et durable ; rendre accessible une nourriture de qualité et durable, y compris dans les quartiers politiques de la ville ; favoriser le développement d'une filière alimentaire biologique, durable et zéro déchet.

Il prévoit une subvention maximum de 7 500 euros.

L'analyse des candidatures a été réalisée par un jury composé de l'adjoint au maire de Lyon en charge de la végétalisation, la biodiversité, la condition animale et l'alimentation ainsi qu'avec des représentants de la DECA (Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat).

Sur 18 dossiers reçus, 11 sont lauréats dont, dans le 1<sup>er</sup>, la SCIC GRAP – qui veut dire Groupement régional alimentaire de proximité –, située au 3 grande rue des Feuillants.

C'est une coopérative réunissant des activités de transformation et de distribution dans l'alimentation bio locale.

Le projet soumis propose d'accompagner les acteurs de l'alimentation durable, membres de la coopérative frappée par la crise du secteur avec, notamment, la mise en œuvre de plans de dynamisation des chiffres d'affaires et des plans de restructuration.

Je vous propose de leur accorder une subvention de 7 500 euros.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Par ailleurs, l'association BelleBouffe située au 10 rue Saint Polycarpe.

Elle favorise l'accès à une alimentation de qualité, digne et durable pour tous sur le territoire lyonnais et souhaite faire bouger le système alimentaire local pour qu'il soit plus durable, plus démocratique, plus écologique, socialement responsable, économiquement viable et favorisant la santé de toutes et tous.

Le projet soumis propose de poursuivre la dynamique lancée, en travaillant spécifiquement sur le public étudiant avec la publication d'un guide « Se nourrir et consommer autrement quand on est étudiant à Lyon et alentours ».

Je vous propose de leur accorder une subvention de 5 000 euros.

La délibération contient le versement de subventions à des associations d'autres arrondissements, pour un montant total de 64 000 euros.

Dans la continuité de la délibération précédente, je vous invite, chers collègues, à donner un avis favorable à cette délibération.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup, Lucie PERRIN, pour cette présentation des deux délibérations.

Avant de procéder au vote, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Et est-ce que tout le monde est d'accord pour voter de façon groupée les deux délibérations ?

Pas d'opposition.

Parfait.

Je vous propose donc de voter favorablement à ces deux projets de délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Parfait, c'est donc accepté à l'unanimité.

Nous allons, maintenant, parler enfance.

Donc je vais laisser la parole à Fatima BERRACHED.

**Enfance**

**27 - 2023-3238-CMMA1-022 – Madame Fatima BERRACHED - Approbation du Règlement Intérieur des Accueils de Mineurs « Offre de loisirs municipale »**

Madame la Maire, Madame l'Adjointe, chers collègues.

Le présent rapport concerne le règlement intérieur du nouveau dispositif estival des activités à destination des enfants et jeunes âgés de 3 à 16 ans.

Ce nouveau dispositif Accueil de Mineurs « Offre de loisirs municipale » – que l'on appellera ACM – est la fusion de Divertisport, portée par la direction des Sports, et les ateliers d'été, portés par la direction de l'Éducation.

Ce dispositif permettra donc de proposer des activités aux enfants âgés de moins de 6 ans.

Pour le bon fonctionnement de cet accueil, le règlement intérieur des ACM, qui s'appuie sur le règlement intérieur de Divertisport, doit faire l'objet de quelques modifications pour tenir compte de la spécificité de tous les publics accueillis et pour définir un cadre adapté et clair pour la bonne compréhension des usagers, d'où la nécessaire approbation de ce rapport.

Avant de vous inviter à voter favorablement sur ce rapport, je souhaite profiter de cette intervention, n'en ayant pas d'autres, pour renouveler mes remerciements, nos remerciements à l'équipe pédagogique de l'école Aveyron, mais aussi et surtout, aux enfants de l'école Aveyron qui se sont fortement impliqués lors de la cérémonie de la pose de la plaque en hommage à la jeune Louise BUK qui fut raflée parce que juive.

Tout comme pour l'école des Tables Claudiennes qui s'était fortement engagée, en 2022, pour la pose d'une plaque commémorative en hommage à des enfants.

Je remercie les équipes pédagogiques de nos écoles pour leur implication dans le

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

devoir de mémoire.

Pour en revenir au présent rapport et pour permettre aux familles de procéder prochainement aux inscriptions en vue de l'été, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci, Fatima BERRACHED, pour cette présentation de la délibération.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de procéder au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie de voter unanimement favorables.

Nous allons maintenant parler ville apaisée, et je vais laisser la parole à Jean-Christian MORIN pour nous parler de la programmation financière 2023 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

**Ville apaisée**

**28 - 2023-2958-CMMA1-036 – Monsieur Jean-Christlan MORIN - Programmation financière 2023 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 330 000 euros**

Merci beaucoup.

Donc une délibération qui est portée dans le cadre de ma délégation sur la sécurité et qui va vous proposer de voter des subventions pour des organismes qui s'impliquent dans le domaine de la prévention de la délinquance, de la protection des victimes, de l'accompagnement et de la prévention de la récidive.

Je vais juste en citer quelques-unes parce qu'elles ont soit leur siège dans le 1<sup>er</sup> arrondissement ou une action particulièrement remarquable, mais toutes le sont.

Filactions, rue des Fantasques, qui nous propose des actions pédagogiques de prévention contre les violences sexistes et conjugales.

Médiatone, rue des Capucins, qui propose des interventions sur l'insertion professionnelle par la découverte de métiers de la musique.

Le mouvement Le MAS qui bénéficie d'une subvention pour l'accueil et l'accompagnement des victimes.

Filactions également qui, dans ce cadre-là d'accompagnement des victimes là aussi, une action grand public, la première était à destination des publics des collèges et lycées, là une action grand public contre les violences et de publicité sur les moyens mis en œuvre contre les violences sexistes et sexuelles.

L'agence Lyon Tranquillité Médiation, là le thème ce sont les personnes qu'on voit le soir, qui sont présentes sur la place Colbert, sur la place Sathonay, sur la place des Terreaux et également sur les quais de Saône et qui sont en activité de médiation pour essayer de diffuser des situations avant qu'elles deviennent conflictuelles.

L'association de médiation Lyon AMELY qui a des permanences hebdomadaires d'accès au droit.

Là aussi, quelque chose sur lequel on cherche à sensibiliser et à rappeler aux habitants qu'ils ont des professionnels à leur disposition pour faire valoir leurs droits quels que soient les domaines, cela peut être des conflits de voisinage mais aussi des accès au droit dans beaucoup de cas.

Le CLLAJ qui agit donc pour le logement des jeunes sous main de justice pour trouver un hébergement digne et qu'ils puissent stabiliser ces jeunes qui sont déjà passés par le système judiciaire.

Voilà quelques-unes des actions qui sont subventionnées dans le cadre de cette délibération à laquelle je vous demande de réserver un avis favorable.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup pour cette présentation.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de voter favorablement pour ce projet de délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Le vote est donc à l'unanimité.

Je vous remercie.

Jean-Christian MORIN, je vous redonne la parole cette fois-ci sur un sujet mobilité et je laisse peut-être la parole à Noé FROISSART.

**Monsieur Noé FROISSART**

Oui.

J'en profite pour signaler que Sylvain GODINOT nous a rejoints sur cette fin de Conseil.

Merci.

**Mobilité**

**29 - 2023-2893-CMMA1-028 – Monsieur Jean-Christian MORIN - Dérogation relative à la saisie des plaques d'immatriculation dans le cadre du stationnement payant sur voirie**

Je vous propose la délibération technique la moins intéressante de tout ce Conseil et qui consiste à prendre acte de circulaires ministérielles et qui recommande une dérogation au règlement RGPD dans le cadre du paiement du stationnement payant des automobiles sur les voies lyonnaises.

La Commission nationale informatique et libertés ayant des recommandations

qui sont en conflit avec les règlements édités par le ministère de l'Intérieur, nous vous proposons donc cette dérogation, de voter cette dérogation qui est prévue dans les règlements de la CNIL.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci pour cette présentation brève mais très claire.

Je vous propose donc de procéder au vote s'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie.

C'est adopté à l'unanimité.

Sylvain GODINOT, qui vient d'arriver, va tout de suite être actif au sein de notre Conseil d'arrondissement.

Je vous propose de présenter le projet de délibération concernant l'approbation du troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon.

**Énergie**

**30 - 2023-3138-CMMA1-025 – Monsieur Sylvain GODINOT - Approbation du troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon**

Merci:

Donc, vous le savez, la Ville de Lyon est célèbre pour sa politique de lumière depuis maintenant près de trois décennies, puisque le premier Plan Lumière date de 1989.

Nous avons engagé, en début de mandat, son actualisation, et nous vous proposons donc aujourd'hui le troisième Plan Lumière qui est basé sur trois

orientations majeures.

La première, c'est celle de la sobriété.

Elle va au-delà de la politique d'économie d'énergie que la Ville de Lyon mettait déjà en œuvre dans le renouvellement des lampes, notamment avec le développement des LED ces dernières années.

Elle va au-delà en essayant de mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité.

Donc, on a engagé, dès le début du mandat, un programme d'extinction notamment de parcs et jardins fermés la nuit qui pouvaient donc être éteints sans que cela pose de questions de sécurité.

C'est une politique qui a été faite en lien fort avec l'adjoint à la Tranquillité, Mohamed CHIH.

Deuxième orientation, c'est la citoyenneté qui est aussi un nouvel enjeu qu'on intègre dans le troisième Plan Lumière avec un constat qui est qu'aujourd'hui, la politique de lumière de la ville, elle fait patrimoine, c'est-à-dire que les Lyonnaises et les Lyonnais y sont attachés.

Il y a un paysage nocturne qui est caractéristique de Lyon, qui leur parle, et de plus en plus, on est interpellés à la Ville de Lyon par des habitants qui nous interrogent sur de la lumière privée.

Donc on constate qu'il y a eu un très fort développement de la lumière privée puisque c'est de moins en moins cher d'éclairer un immeuble avec des LED, et cela se fait parfois de façon assez cacophonique avec ce que peut faire la Ville.

L'enjeu de cet axe citoyenneté, c'est donc de donner toute la place aux acteurs du territoire – que ce soient les citoyens mais aussi les acteurs économiques – pour travailler avec eux sur ce qu'on veut faire du paysage nocturne, donc cela veut dire plus de mises en débats et plus d'échanges avec tous les acteurs.

Et puis, enfin, le dernier axe, c'est l'enjeu de la qualité qui est de continuer, dans l'esprit des Plans Lumières précédents, à embellir la ville, à la mettre en valeur, avec un travail qui sera fait principalement autour de la réécriture des

Installations déjà éclairées.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le Plan Lumière, c'est 370 installations.

La plupart des monuments historiques, la plupart des sites emblématiques sont déjà éclairés aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de faire plus, mais il s'agit de faire mieux.

Et comme les installations ont maintenant, pour les premières, une trentaine d'années, il y a un besoin de retravailler complètement la mise en lumière de certains sites emblématiques.

C'est aussi poursuivre le travail de création, donc donner la place aux concepteurs lumières qu'ils ont prise progressivement dans la ville, avec un métier qui s'est développé de la sorte.

Je voudrais signaler aussi que dans ce troisième Plan Lumière, une des innovations, même si elle peut paraître modeste, c'est de lui adjoindre un plan d'actions.

Donc, voilà, plan d'actions qui a été défini, qui est annexé à la délibération, et qui permet ainsi aux élus, notamment aux élus d'arrondissements, qui voulaient mieux comprendre la politique de la Ville sur l'éclairage d'intervenir, et je les remercie pour leurs interventions qui ont été très riches.

Donc je vous invite évidemment à voter favorablement pour ce troisième Plan Lumière.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup pour cette présentation.

Il y a une demande d'intervention de Noé FROISSART.

Je vous laisse la parole.

**Monsieur Noé FROISSART**

Oui, très vite, parce que je me rends bien compte de l'heure qu'il est.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Mais je tenais à remercier l'adjoint en charge du Plan Lumière pour le travail réalisé.

Le Plan Lumière, c'est quelque chose qui participe, en fait, à faire de la ville de Lyon ce qu'elle est.

Elle est une ville toujours magnifique la nuit.

Cela vient du travail qui a été porté, depuis 30 ans maintenant, par les services.

Et donc, merci à eux pour tout ce travail-là.

C'est également ce qui nous permet de continuer à faire vivre notre patrimoine, l'ensemble des monuments historiques qui sont éclairés, et c'est quelque chose qui est important pour nous, la mise en valeur du patrimoine et son appropriation par les Lyonnaises et les Lyonnais.

L'autre point que je voulais souligner, c'est l'intégration des enjeux biodiversité.

Je suis le premier à prôner la réduction de la consommation d'énergie, mais en l'occurrence, sur le Plan Lumière, le vrai sujet c'est quand même la biodiversité.

Les vrais enjeux écologiques sont là et je me réjouis que la Ville de Lyon intègre ces enjeux-là grâce au plan d'actions, effectivement, que nous avons pu commencer à travailler ensemble et que nous continuerons à travailler ensemble avec l'aide précieuse des services.

Donc, merci pour cela, on va dans le bon sens.

On adapte, on met en valeur le patrimoine, on favorise la transition écologique et tout cela va dans le bon sens.

Merci.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de procéder au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Monsieur Sylvain GODINOT, je vais vous redonner la parole, mais cette fois-ci pour votre casquette de conseiller au sport, pour parler bowl et roller skate.

**Sport**

**31 - 2023-3156-CMMA1-023 – Monsieur Sylvain GODINOT - Complexe sportif Génety Duplat - Aménagement d'un bowl (skate roller) et d'un terrain de basket 3x3 à Lyon 1<sup>er</sup> - Réévaluation de l'opération n° 01054005 et approbation de l'avenant n° 1 de prolongation du délai d'exécution des travaux**

Tout à fait.

Alors, pour ce rapport 4600, il s'agit de procéder à un avenant.

Donc, le projet, vous le connaissez : agrandir le skatepark du stade Genety Duplat, du terrain Genety Duplat.

Et ici, il s'agit de tenir compte de l'évolution des coûts et des délais dans cette opération, de procéder à un ajustement.

Et je voulais signaler que la réception du skatepark est prévue pour le mois de juin.

Donc, on prépare une inauguration, j'espère que le public sera nombreux pour voir ce nouvel équipement sportif du 1<sup>er</sup> arrondissement.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

On a hâte, effectivement, de voir cela cet été.

Merci pour la présentation.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Je vous propose de procéder au vote s'il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Comme vous aviez pu le remarquer, on avait déjà un certain nombre de projets de délibérations concernant la culture.

Et, en fait, comme il en reste beaucoup, on a décidé de les scinder en deux pour rendre ce Conseil d'arrondissement un peu dynamique.

Nous arrivons maintenant, du coup, à la deuxième partie de délibérations concernant la culture, et donc je vais passer la parole à Yves BEN ITAH.

Je vous propose de faire une présentation groupée des délibérations qui restent.

Merci.

### Culture - suite

**32 - 2023-3190-CMMA1-012 – Monsieur Yves BEN ITAH** - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de deux salles du Théâtre des Célestins à l'association Villa Gillet dans le cadre du projet scolaire Fictions et du Littérature Live Festival 2023

**33 - 2023-3200-CMMA1-013 – Monsieur Yves BEN ITAH** - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du musée des Beaux-Arts auprès du fonds de dotation « Lire et sourire » dans le cadre de la présentation du Prix du Petit Libraire le mercredi 14 juin 2023

**34 - 2023-3422-CMMA1-014 – Monsieur Yves BEN ITAH** - Approbation de la gratuité des collections permanentes du musée des Beaux-Arts le 21 juin 2023, à l'occasion de la Fête de la Musique

**35 - 2023-3189-CMMA1-016 – Monsieur Yves BEN ITAH** - Approbation des tarifs de la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

**36 - 2023-3205-CMMA1-024 – Monsieur Yves BEN ITAH -** Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire de locaux dans le Centre d'Echanges Lyon Perrache (CELP), signée le 24 octobre 2019, entre la Ville de Lyon et l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, pour la dispense des cours de pratiques artistiques amateurs

Tout à fait d'accord.

D'autant plus que ce sont des approbations, principalement, de conventions.

Il n'y a pas d'enjeu plus que cela.

Donc la première, c'est l'approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de deux salles du théâtre des Célestins à l'association Villa Gillet, dans le cadre du projet scolaire Fictions et du Littérature Live Festival 2023.

Je n'ai pas grand-chose à dire à part que, effectivement, c'est un événement qui mobilise des étudiants et des lycéens autour de la question de l'écriture, de la fiction, avec la mise en place d'ateliers, de conférences et la participation à une webradio.

Et donc, effectivement, le festival s'étend jusqu'au Célestins qui met à disposition deux grandes salles pour qu'on puisse être présentés.

La deuxième est une approbation des tarifs de la saison 2023-2024 des Célestins, théâtre de Lyon.

Donc je vous encourage à regarder, mais je n'ai pas vu d'évolution notable des tarifs.

La troisième, c'est l'approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du musée des Beaux-Arts auprès du fonds de dotation « Lire et sourire », dans le cadre de la présentation du Prix du Petit Libraire, le mercredi 14 juin 2023.

Ce Prix du Petit Libraire est né du fonds de dotation monté par Monsieur DECITRE, qui a créé les librairies DECITRE, pour promouvoir la lecture chez les enfants, et donc c'est un prix qui sera remis le 14 juin 2023.

La prochaine est aussi une approbation de la gratuité des collections permanentes du musée des Beaux-Arts, le 21 juin 2023, à l'occasion de la Fête de

la musique.

Bien que ce soit la Fête de la musique, mais c'est aussi la Fête des peintres et de la peinture et on se réjouit que le musée soit ouvert et gratuit, toujours là, pour permettre aux amateurs de musique d'aller aussi se nourrir d'images, et de belles images.

La dernière approbation, c'est l'approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire de locaux dans le centre d'échange Lyon-Perrache, signé le 24 octobre 2019 entre la Ville de Lyon et l'École nationale supérieure des Beaux-Arts pour la dispense des cours de pratiques artistiques amateurs.

C'est une approbation importante puisqu'effectivement, vous le savez, les pratiques amateurs mises en place par l'École nationale supérieure des Beaux-Arts sont installées depuis un certain nombre d'années à ce qu'on a appelé le centre d'échange de Perrache.

Ce centre d'échange, à terme, va être détruit pour faire place au projet architectural et urbain de la gare de Perrache – transformé, si vous préférez – et devrait rejoindre Les Subsistances dont le bâtiment d'administration va être rénové et va pouvoir accueillir ces pratiques amateurs.

Les choses ont pris un petit peu de retard.

Les responsables des pratiques amateurs s'inquiétaient.

Là, ils ont une année supplémentaire qui est prévue pour rester donc au centre d'échange de Perrache avant de rejoindre Les Subsistances en temps et en heure.

C'est important de le saluer, qu'ils puissent être sereins encore une année pour pouvoir attendre que les travaux des Subsistances soient finalisés pour pouvoir rejoindre notre arrondissement.

Voilà, j'en ai terminé sur ces délibérations.

Évidemment, je vous appelle à voter favorablement l'ensemble de ces dispositifs.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup pour la présentation de ces délibérations.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole ou d'opposition au fait de faire un vote groupé pour ces différentes délibérations, je vous propose de passer au vote et donc de faire un vote pour l'ensemble des délibérations qui viennent d'être présentées pour la culture.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

C'est donc favorable à l'unanimité et je vous remercie.

Nous allons donc maintenant passer à la dernière proposition de délibération qui va être présentée par Monsieur Bertrand PINOTEAU.

Je vous laisse la parole.

#### **Illuminations**

**37 - 2023-3198-CMMA1-029 – Monsieur Bertrand PINOTEAU - Illuminations 2022 - attribution de subventions complémentaires pour un montant de 10 737 euros**

Feu d'artifices, très rapide, final.

Merci – pardon –, Madame la 1<sup>re</sup> Adjointe.

Donc, délibération récurrente et qui concerne l'ajustement des subventions aux associations de commerçants dans le cadre des illuminations, et donc, on parle là des illuminations des fêtes de la fin d'année dernière qui se sont déroulées du 25 novembre au 8 janvier.

Le principe habituel est de subventionner à hauteur de 50 % les actions effectives des associations de commerçants, c'est pour cela qu'il y a une revoyure.

Et donc, le seul acteur du 1<sup>er</sup> arrondissement concerné dans ce cadre est l'association Vitrine des Pentes qui avait reçu une première partie de subvention de 1 150 euros pour laquelle nous avons donné un avis favorable lors de notre Conseil du 19 octobre dernier.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

Et ce montant initial correspondait à 25 % du budget prévu, conformément à la règle, du fait qu'il s'agissait d'une première demande pour cette association.

Un complément de 1 390 euros est donc prévu, portant la subvention totale à 2 540 euros, c'est-à-dire bien les 50 % des 5 080 euros de dépense de l'association Vitrine des Pentes.

Pour rappel, l'action qui a été menée consistait à des illuminations de vitrines justement, et pas de rues ; initiative que nous avons saluée pour sa sobriété.

Et à noter également que les kits qui ont été acquis dans le cadre de cette subvention sont réutilisables et même certains commerçants, comme vous avez pu le remarquer, les ont maintenus dans leurs vitrines toute l'année alors, sans les lumières, mais il y a un petit cercle que – si vous êtes attentifs – vous pourrez repérer d'une vitrine à l'autre.

Un petit cercle qui est encore présent dans les vitrines et qui, peut-être, resservira l'année prochaine.

Eh bien donc, avis favorable, si vous le voulez bien.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci pour cette présentation et vive la sobriété joyeuse.

Je vous invite donc, s'il n'y a pas de prise de parole, à procéder au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Maintenant qu'on a fait le tour des projets de délibération, je vais redonner la parole à Madame la Maire qui, j'espère, l'aura retrouvée.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

En fait, pas trop. [rires]

Mais juste, merci beaucoup, Madame la 1<sup>re</sup> Adjointe, de m'avoir permis d'économiser un peu la voix.

Donc nous avons épuisé l'ordre du jour.

Il est prévu à notre règlement intérieur des questions du public.

Est-ce que le public a des questions ?

Je vous donne la parole.

Les questions du public sont prévues et limitées à cinq minutes.

Il vous reste une minute pour laisser le temps à la réponse ensuite.

**Questions du public**

*La question posée est relative au devenir du site Neyret et de la consultation en cours (non audible)*

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Il vous reste une minute pour laisser le temps à la réponse ensuite.

*(1 minute d'attente)*

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Il me semble que dans votre intervention, il y a plusieurs questions.

Je vais donner la parole à Sylvain GODINOT pour répondre sur la transition écologique et le bâtiment du site Neyret, et je donnerai la parole à Mathilde CORTINOVIS pour répondre sur le volet démocratie.

**Monsieur Sylvain GODINOT**

Merci, Madame la Maire.

Donc, Monsieur MERCKLEN, je vais vous, malheureusement, répéter les choses

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

qu'on a déjà eu longuement l'occasion de se dire, mais peut-être des gens nous ferons le plaisir et l'honneur de lire le compte-rendu de ce Conseil d'arrondissement.

Donc je vous rappelle le début du mandat, on avait effectivement souligné qu'il fallait faire revivre ce lieu-là.

Je pense que toutes les équipes s'étaient engagées à le faire revivre.

Il y a eu un arbitrage qu'on a pris, en tout début de mandat, de ne pas le vendre puisque, je le rappelle, il était prévu par la mandature précédente qu'il soit vendu à Crédit Agricole Immobilier et les discussions avaient pas mal avancé et avaient été bloquées en fin de mandat.

Nous avons fait le choix de ne pas le vendre à un usage qui était destiné à faire du logement ++, catégorie riche.

On a fait le choix de le garder donc dans le giron du patrimoine municipal et on a surtout fait le choix, en tout début de mandat, d'y maintenir le service archéologique qui y est déjà depuis une bonne dizaine d'années.

Donc, à partir de là, une bonne partie du bâtiment était déjà fléchée puisque le service archéologique de la Ville de Lyon occupe un peu plus de la moitié du bâtiment.

Sur l'autre moitié, on a lancé ce projet de tiers-lieu de la transition écologique, qui est actuellement soumis à concertation.

Moi, j'ai eu le plaisir d'assister à la réunion publique qui avait lieu il y a quelques temps.

Vous nous avez fait, d'ailleurs, le plaisir d'y participer.

Cette semaine, c'était cette fois-ci les acteurs impliqués dans la démarche Lyon 2030 qui sont venus échanger, et je peux vous dire que le point de vue que vous défendez, moi, je ne le ressens pas du tout partagé.

Enfin, vraiment, votre position est tout à fait légitime, tout à fait respectable, mais ce n'est pas du tout ce que moi, j'entends de la part de la population et de la part

du secteur associatif.

Voilà.

Donc on va poursuivre dans ce projet.

Je pense que l'étape de la question de la démolition est maintenant derrière nous puisqu'on en est à la maîtrise d'œuvre.

On est quand même assez avancés dans les études.

Les études préalables sont conclues, on a maintenant sélectionné un cabinet d'architecte, les travaux vont bientôt commencer, et donc, on avance sur ce projet qui devrait ouvrir à la fin de l'année 2025.

Je vous remercie et je vais passer la parole à Mathilde CORTINOVIS, comme nous l'a proposé Madame la Maire.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup.

Sur la partie démocratie, effectivement, je pense que vous savez certains éléments puisque vous étiez présent au forum de présentation qui a eu lieu le 24 avril, en mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Effectivement, je vais revenir sur les éléments principaux qui sont qu'on a essayé en fait, effectivement, au sein de cette concertation, d'avoir des acteurs qui ne sont pas forcément les personnes les plus mobilisées de façon naturelle, les personnes les plus politisées, etc. avec une vraie stratégie d'aller vers les acteurs locaux, donc évidemment, on a consulté des instances participatives du quartier avec lesquelles on a travaillé comme les Conseils de quartier, le Conseil des enfants, le Conseil des aînés, etc., etc. mais aussi des structures d'éducation populaire comme les centres sociaux, les MJC, la Louma, la Ka'fête ô Mômes, des associations locales comme la MEC, Ma Friche Urbaine, l'AlternatiBar, bref...

**Question du public : Pourquoi pas les citoyens foyer par foyer ?**

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Alors, nous n'avons malheureusement pas les moyens d'aller voir les citoyens.

Mais par contre, nous avons essayé, justement, de cibler – comme je vous le disais – différents acteurs, et notamment des personnes qui ne sont pas normalement mobilisées, et effectivement, dans le cadre de la concertation, donc il y a le forum participatif, mais en amont, justement, pour mobiliser des citoyens – comment dire – lambda, le plus large, il y a eu deux moments avec des stands qui ont été installés dans l'arrondissement afin de mobiliser les habitants, requérir leurs avis et leurs idées.

Voilà, on fait des focus groupe, on fait des ateliers et, effectivement, comme le disait Sylvain GODINOT, on a eu aussi des très beaux retours de ces ateliers qui sont très productifs et qu'on trouve vraiment intéressants.

Donc, j'accepte que la réponse ne vous convienne pas, malheureusement, elle ne changera pas.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Donc, merci beaucoup pour vos réponses.

Je vais en profiter pour conclure en donnant l'agenda.

Alors, il n'y aura pas toutes les informations mais vous pourrez les retrouver.

Le 13 mai, nous avons une journée assez dense avec le Libé Climat Tour qui sera à Lyon et La voie est libre ! avec de nombreuses animations sur l'arrondissement, toute la journée, notamment grâce à l'association Vitrine des Pentes qui organise des animations avec les commerces, mais aussi avec l'association Les ateliers font le printemps qui organise des portes ouvertes d'ateliers d'artistes durant cette journée-là.

Le 16 mai, nous organisons une pose de plaque en mémoire du groupe « Carte de séjour » – donc, rue des Tables Claudiennes –, qui sera suivie par l'inauguration place Chardonnet, à 18 h, qui jouxte cette rue des Tables Claudiennes.

Donc ce sera un moment de convivialité important et pour à la fois célébrer cette

## Procès-Verbal CA - Mercredi 3 mai 2023

mémoire du quartier, mais aussi la transformation de cette place.

Le 3 juin, nous avons « Chouette alors ! », donc la fête des familles du quartier, qui se tiendra toute la journée au jardin des Chartreux.

C'est aussi une période qui démarre les festivals artistiques avec le festival Nid de Poule, en ce moment-même dans l'amphithéâtre des Trois Gaules, mais également le Lyon BD Festival qui a lieu du 9 au 11 juin, également les Nuits sonores qui fêtent leurs 20 ans cette année et de nombreuses autres activités culturelles.

Le prochain Conseil aura lieu le 14 juin, toujours à 18 h 30.

Et l'ordre du jour est porté à la connaissance du public par l'affichage public en mairie.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H12.

Le Secrétaire de Séance,

Noé FROISSART



